

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 550^e séance intensive tenue le 13 mai 2013,
à 9 h 30, à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : le recteur : M. Guy Breton; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable : Mme Louise Béliveau; la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification : Mme Anne-Marie Boisvert; le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau; le vice-recteur aux études : M. Raymond Lalande; la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation : Mme Geneviève Tanguay; les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Hélène Boisjoly, M. Gérard Boismenu, M. Jean-Claude Breton, M. Roch Chouinard, M. Giovanni De Paoli, Mme Francine Girard, M. Gilles Lavigne, M. Guy Lefebvre, M. Pierre Moreau, Mme Isabelle Panneton, Mme Louise Poirier; le directeur du Département de kinésiologie : M. François Prince; le directeur général de la Direction générale des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : Mme Annie Angers, M. Christian Baron, M. Milton Campos, Mme Anne Charbonneau, M. Hugues Cormier, Mme Sylvie Cossette, Mme Lyne Da Sylva, M. Louis Dumont, Mme Roseline Garon, M. Claude Giasson, Mme Arlette Kolta, Mme Sophie Laforest, Mme Sheila Laverty, Mme Claude Mailhot, M. Amissi Manirabona, Mme Marie Marquis, M. Laurence McFalls, M. Serge Montplaisir, M. Antonio Nanci, Mme Lucie Parent, M. Jean Portugais, M. Samir Saul, M. Sébastien Sauvé, M. François Schiettekatte, M. Jean-Luc Sénécal, Mme Nathalie Trépanier, Mme Marion Vacheret, M. Jean-Pierre Vaillancourt, M. Luc Valiquette, Mme Elvire Vaucher; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, Mme Renée Delaquis, Mme Lisette Gagnon, M. Alain Lalonde, M. François Le Borgne, M. David Lewis, Mme Guylaine Messier, Mme Sylvie Paquette, M. Laval Rioux, M. Richard J. Paradis, Mme Ekaterina Piskunova, M. Jean-Guy Sylvestre; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Christian Mascle; les représentants des étudiants : M. Francis Bouchard, M. Vincent Fournier Gosselin, M. Colin Jauffret, M. Philippe Lamontagne, M. Robert Martin, M. Robin Mercier-Villeneuve; un membre nommé par le Conseil de l'Université : Mme Thérèse Cabana; les représentants du personnel : M. Mario Grégoire, M. Éric Romano; les représentants des cadres et professionnels : M. Pierre Ménard-Tremblay, Mme Danielle Morin; les observateurs : M. Madhu Anand-Srivastava, Mme Dominique Baraot, M. Yan Bertrand, M. Jacques Billette, Mme Marie-Claude Binette, M. Simon Blackburn, M. Jean-Pierre Blondin, Mme Jacqueline Bortuzzo, M. Francis Bouchard, Mme Geneviève Bouchard, Mme Michèle Brochu, M. Serge Brochu, M. Simon Carrier, M. Alain Charbonneau, Mme Flavie Côté, M. Rejean Couture, M. Stéphane Fauteux, M. Vincent Jacquemet, M. Frédéric Kantorowski, M. Jean-Claude Lacaille, M. Daniel Lajeunesse, Mme Maud Laporte-Roy, M. Vincent-Carl Leriche, M. Pierre A. Mathieu, Mme Françoise Miquet, Mme Sylvie Monier, M. Alexandre Prat, M. Jean Renaud, Mme Sanaa Tmimi, Mme Annie Sabourin, M. Michel Sarra-Bournet, M. Rémy Sauvé, M. Alain Vinet.

ABSENTS : la vice-rectrice aux relations internationales, à la francophonie et aux partenariats institutionnels : Mme Hélène David; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova; le directeur de l'École polytechnique : M. Christophe Guy; le directeur de l'École HEC Montréal : M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : M. Karim Benyekhlef, M. Jean-Marc Charron, M. Daniel Dubreuil; les représentantes du personnel enseignant : Mme Frédérique Gardye, Mme Nicole Lavergne; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Koclas; une représentante des étudiants : Mme Mireille Mercier-Roy; un représentant des cadres et professionnels : M. Jean-Philippe Fortin; les observateurs : Mme Dominique Bérubé, Mme José Bourguignon, Mme Paule Des Rivières, M. Matthew Nowakowski, M. Yvon Pinel, M. Jean-Louis Richer.

EXCUSÉS : le vice-recteur aux grands projets académiques : M. Joseph Hubert; un doyen : M. Michel Carrier; les représentants du corps professoral : M. Pierre Bourgouin, Mme Dianne Casoni, Mme Marie-Thérèse Chicha, M. Jérôme Del Castillo, Mme Monique Desroches, M. Gérald Domon, Mme Josée Dubois, Mme Aude Dufresne, Mme Fabie Duhamel, M. Philippe Gauthier, Mme Marie Hatem, Mme France Houle, M. Gonzalo Lizarralde, M. Claude Marois, Mme Maria Rosaria Pandolfi, M. Maurice Tardif, Mme Sylvie Vandaele, Mme France Varin; une représentante des étudiants : Mme Nadège Alonso; une représentante du personnel : Mme Margaret Lapointe.

PRÉSIDENT :

M. Guy Breton

PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS :

M. Serge Larochelle

SECRÉTAIRE :

M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ :

Mme Anne Mc Manus

Le secrétaire général signale avoir reçu deux demandes d'observateurs qui souhaitent obtenir de l'Assemblée l'autorisation de prendre la parole pour la présente séance. La première demande est formulée par les nouveaux représentants étudiants qui n'ont pu être officiellement désignés membres de l'Assemblée universitaire, étant donné que le Conseil de l'Université doit au préalable entériner leur nomination à titre de membres de l'Assemblée. Il s'agit du coordonnateur à la vie universitaire et du nouveau secrétaire général de la FAÉCUM.

Le vote n'étant pas demandé, l'Assemblée consent à cette demande de présence comme observateurs avec droit de parole.

L'autre demande est faite par quelques professeurs du Département de physiologie qui souhaitent avoir droit de parole pour les points 12 à 15 de l'ordre du jour, portant sur les modifications de noms de départements de la Faculté de médecine et la création du Département de neurosciences.

Le vote n'étant pas demandé, l'Assemblée consent à cette demande de présence comme observateurs avec droit de parole.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Le recteur signale la présence des nouveaux membres étudiants, dont la nomination à titre de membre de l'Assemblée sera officialisée sous peu par le Conseil de l'Université :

Simon Blackburn

Francis Bouchard, coordonnateur aux affaires universitaires, FAÉCUM

Yan Bertrand

Tiago Silva, secrétaire général, FAÉCUM

Maud Laporte-Roy

Fin de mandat (au 31 mai 2013)

Professeurs titulaires, agrégés ou adjoints élus par l'assemblée de chacune des facultés

Faculté de médecine

Louis Dumont, professeur titulaire au Département de pharmacologie de la Faculté de médecine

Serge Montplaisir, professeur titulaire au Département de microbiologie et immunologie de la Faculté de médecine

Lucie Parent, professeure titulaire au Département de physiologie de la Faculté de médecine

Luc Valiquette, professeur titulaire au Département de chirurgie de la Faculté de médecine

Faculté des arts et des sciences

Annie Angers, professeure agrégée au Département de sciences biologiques de la Faculté des arts et des sciences

Claude Marois, professeur titulaire au Département de géographie de la Faculté des arts et des sciences

Faculté de médecine dentaire

Anne Charbonneau, professeure titulaire au Département de santé buccale de la Faculté de médecine dentaire

Faculté de l'aménagement

Gérald Domon, professeur titulaire à l'École d'architecture du paysage de la Faculté de l'aménagement

Philippe Gauthier, professeur adjoint à l'École de design industriel de la Faculté de l'aménagement

Faculté des sciences de l'éducation (Démission)

Maurice Tardif, professeur titulaire au Département de psychopédagogie et d'andragogie de la Faculté des sciences de l'éducation

Faculté de médecine vétérinaire

Jérôme Del Castillo, professeur agrégé au Département de biomédecine vétérinaire à la Faculté de médecine vétérinaire

Daniel Dubreuil, professeur titulaire au Département de pathologie et microbiologie de la Faculté de médecine vétérinaire

Autres facultés sauf la Faculté des études supérieures et postdoctorales

Faculté de l'aménagement

Laval Rioux, chargé de cours à la Faculté de l'aménagement

Faculté des sciences de l'éducation

Jean-Guy Sylvestre, superviseur de stage à la Faculté de l'aménagement

AVIS DE DÉCÈS

Faculté de médecine

M. Pierre L. Delva, professeur retraité et ancien directeur du Département de médecine familiale de la Faculté de médecine, décédé le 5 avril, à Kingston, Ontario.

M. Pierre Denis Desjardins, professionnel de la recherche (retraité) à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine, décédé le 19 avril 2013.

M. Jean Leduc, professeur honoraire et retraité au Département de physiologie de la Faculté de médecine, décédé le 30 avril 2013.

Faculté des arts et des sciences

M. David Bélanger, professeur émérite au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences, décédé le 18 avril 2013.

Faculté des études supérieures et postdoctorales

Mme Rosette Farran Rabbat, responsable retraitée du secteur des grades de la Faculté des études supérieures, décédée le 3 mai 2013.

Services alimentaires

Mme Francine Cochu, décédée au mois de janvier 2013.

À l'invitation du recteur, l'Assemblée observe une minute de silence.

AU-550-1

ORDRE DU JOUR
A-21/550^e/936

AU-550-1

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Giovanni De Paoli présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document A-21/550^e/936.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 549^e séance tenue le 15 avril 2013
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Rapport du Comité de l'Assemblée universitaire sur l'offre de formation en région métropolitaine (délocalisation)
8. Recommandations au Conseil relatives à la nomination de membres à la Commission des études
 - 8.1. Nomination d'un officier de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
 - 8.2. Nomination d'un officier de la Faculté des arts et des sciences
9. Élection d'un membre à la Commission des études
10. Comité de nomination de l'Assemblée universitaire : Recommandations relatives à la nomination à différents comités :
 - 10.1. Comité des différends : nomination d'un membre et de deux membres suppléants aux autres membres
 - 10.2. Comité d'appel des différends : nomination de quatre membres suppléants

- 10.3. Comité de la recherche : nomination de deux membres professeurs
 - 10.4. Comité des règlements : nomination de trois membres
 - 10.5. Comité du statut du corps professoral : nomination d'un membre
 - 10.6. Comité du budget de l'Assemblée universitaire : nomination d'un membre
 - 10.7. Comité de révision des décisions disciplinaires relatives aux étudiants : nomination de deux membres suppléants au président
 - 10.8. Comité concernant une politique d'information à l'Université de Montréal : nomination d'un membre professeur
 - 10.9. Sous-comité du Comité du statut du corps professoral chargé d'examiner les contrats d'affiliation : nomination d'un membre professeur
 - 10.10. Comité *ad hoc* de consultation sur la situation financière de l'Université de Montréal : nomination d'un membre professeur
 - 10.11. Comité d'appel en matière de conflits d'intérêts : nomination d'un membre
11. Modification des statuts – École de santé publique de l'Université de Montréal
 12. Faculté de médecine : Changement de nom du Département de biochimie
 13. Faculté de médecine : Changement de nom du Département de microbiologie et immunologie
 14. Faculté de médecine : Changement de nom du Département universitaire de médecine familiale et de médecine d'urgence
 15. Faculté de médecine : Création du Département de neurosciences
 16. Rapports d'étape des présidents des comités
 17. Comité de nomination de l'Assemblée universitaire
 - Rapport sur la représentativité au sein des instances
- C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE
18. Création et mandat d'un comité ad hoc de révision des pratiques et de la politique de sécurité
 19. PGI : Rapport de la direction sur l'implantation du PGI
 20. Prochaine séance *Le 16 septembre 2013, à 14 heures*
 21. Clôture de la séance

l'enseignement est versé à l'unité, lequel correspond à l'écart entre le 70 \$ le crédit et 80 % de la subvention d'enseignement reçue par l'institution ».

À la page 13, au deuxième paragraphe, à la deuxième ligne, remplacer « 200 » (nouveaux EETC) par « 300 ». Au dernier paragraphe, à la fin de la 8^e ligne, ajouter « prévisibles pour 2013-2014 » après « leurs budgets ». Enfin, à la page 16, au deuxième paragraphe, à la fin de la 7^e ligne, ajouter « récurrents » après « 2 M\$ ». Au cinquième paragraphe, à la fin de la 2^e ligne, inscrire « 200 000 \$ » au lieu de « 5 000 \$ ». Par ailleurs, des corrections techniques ont été signalées par M. Éric Filteau au point 549-7 et seront apportées en conséquence.

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 549^e séance tenue le 15 avril 2013, tel que modifié.

AU-550-3

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

AU-550-3

Le secrétaire général cède la parole à la vice-rectrice à la recherche à la création et à l'innovation, Mme Geneviève Tanguay, pour faire le suivi sur des questions relatives aux compressions éventuelles au sein des conseils subventionnaires et les perspectives de financement des chercheurs de l'UdeM, posées lors de la précédente séance.

Mme Geneviève Tanguay, qui a procédé à un examen du financement des jeunes chercheurs ainsi que des chercheurs établis de l'UdeM par les trois grands organismes fédéraux et les organismes québécois au cours des dernières années, présente un rapport détaillé sur la question. De façon générale au sein des organismes fédéraux, elle dit avoir constaté que les chercheurs de l'UdeM continuent d'être au-dessus de la moyenne nationale, et que la situation est bonne au niveau des organismes québécois, sauf en ce qui concerne le Fonds Nature et technologies où elle a constaté une baisse par rapport à la moyenne, dont elle se dit inquiète. Elle évoque ensuite les perspectives de financement au niveau des fonds de recherche et des bourses. Elle note des coupures importantes du côté du Fonds de recherche du Québec-Santé (FRQS), de l'ordre de 20 %, qui ont beaucoup affecté les réseaux de recherche ainsi que des groupes de recherche de l'UdeM. Sur ce dernier point, elle mentionne que l'Université est en pourparlers avec le FRQS à propos des solutions qui pourraient être mises en place. Aucune décision n'a encore été prise par le Conseil d'administration du FRQS quant à l'avenir des réseaux et des groupes, et elle dit avoir reçu l'assurance de la direction du FRQS qu'elle serait tenue au courant des suites à venir de façon à éviter les mauvaises surprises. Quant aux questions qui avaient été posées relativement à la situation des professeurs qui abandonnent la recherche subventionnée, elle indique que le temps lui a manqué pour se pencher sur le sujet, mais annonce qu'elle présentera l'information à cet effet à l'Assemblée au cours de l'automne prochain. Enfin, concernant la question des doctorants qui quittent les équipes de recherche en raison du manque de ressources, elle dit craindre ne pouvoir obtenir de données à ce sujet, étant donné qu'elle n'a aucun moyen de retracer les doctorants de l'UdeM une fois qu'ils ont obtenu leur diplôme.

Le secrétaire général indique que le suivi concernant une série de questions relativement au PGI sera donné au point 19 de l'ordre du jour, consacré à ce sujet.

M. Portugais remercie Mme Tanguay pour son rapport détaillé. Il lui demande s'il serait possible de produire un document synthèse sur les données présentées, notamment en ce qui a trait aux taux de succès aux différents organismes; et il s'enquiert de la possibilité d'y intégrer le rapport concernant l'impact sur les professeurs des décisions prises par les organismes subventionnaires au cours des cinq années antérieures, demandé par Mme France Houle lors de l'Assemblée précédente, dont il est fait mention à la page 8 du procès-verbal de la 549^e séance. Mme Tanguay acquiesce à cette demande.

M. Christian Baron adresse une question de suivi à Mme Tanguay au sujet de l'impact des compressions sur la recherche à l'Université de Montréal. Il désire d'abord savoir quelles représentations sont faites par l'Université de Montréal auprès des fonds de recherche à cet égard. Il demande d'autre part si, dans l'éventualité où le Fonds de recherche Québec décide de mettre fin au programme des groupes de recherche, l'Université a prévu des mesures pour continuer à soutenir, dans une certaine mesure, les groupes ainsi que les bourses aux étudiants. Il évoque que certains groupes de recherche ont développé une expertise depuis une vingtaine, voire une trentaine d'années, et dit espérer que l'Université ne les laissera pas tomber.

Mme Tanguay indique avoir eu plusieurs rencontres avec le directeur scientifique du Fonds de recherche du Québec-Santé (FRQS) depuis les annonces de compressions, lors desquelles elle lui a fortement exprimé le fait que ces recherches étaient réalisées sur le campus de l'Université et souligné l'importance de favoriser une bonne fluidité entre les chercheurs sur le campus et les chercheurs dans les centres de recherche. Elle fait part des possibilités en matière de financement des groupes de recherche qui ont été explorées, affirmant que les discussions se poursuivent et qu'aucune décision n'a encore été prise à ce sujet. La direction de l'Université examine également la possibilité d'apporter un appui institutionnel complémentaire et de continuer à soutenir les groupes avec d'autres institutions, comme cela est fait pour les fonds Nature et technologies et Société culture. Les discussions sont ouvertes et elle dit espérer que le programme ne disparaîtra pas ou, s'il change, que la communauté qui est déjà desservie par ce programme ne soit pas laissée pour compte. D'autre part, la direction de l'Université explore, avec la Faculté de médecine, la possibilité de créer des consortiums sur le campus avec ses centres de recherche affiliés, ses centres hospitaliers affiliés et avec la communauté de l'Université de Montréal, afin de se démarquer sur la scène provinciale, nationale et internationale. Cette voie, conclut-elle, n'exclut pas qu'éventuellement il pourrait y avoir aussi des liens avec d'autres établissements universitaires.

M. Dumont suggère à Mme Tanguay de diffuser le document synthèse qu'elle va produire sur la question du financement de la recherche à l'ensemble de la communauté universitaire, notamment via le site de l'Université, afin d'en informer les membres de la communauté ainsi que de sécuriser les jeunes chercheurs et les étudiants qui veulent entreprendre une carrière en recherche, mais qui reçoivent toutes sortes de signaux négatifs, alors que des perspectives positives existent en ce domaine.

Mme Tanguay se dit entièrement d'accord avec la suggestion de M. Dumont. Elle évoque le ton morose ressenti lors de sa participation récente à un atelier organisé par les fonds de recherche dans le cadre duquel la présence des jeunes chercheurs étoiles a été soulignée. Elle croit qu'il faut faire savoir aux jeunes qu'il y aura toujours des possibilités de faire carrière en recherche, dans le milieu académique ou ailleurs.

En complémentaire, M. Dumont demande si la direction a amorcé sa réflexion concernant l'appui aux chercheurs qui ont obtenu la cote scientifique, mais qui ne sont pas subventionnés. À son avis, il ne faut pas attendre plusieurs mois pour prendre une décision étant donné que les plus jeunes membres des équipes de recherche risquent de désertir les laboratoires d'ici deux ou trois mois s'il n'y a pas de financement.

Mme Tanguay explique que cette option est difficilement envisageable dans le contexte actuel où le gouvernement provincial n'accorde plus de fonds dédiés spécifiquement à la recherche. Toutefois, l'Université pourrait soutenir minimalement ses groupes, ses équipes, et ses regroupements stratégiques touchés par les coupures d'un des fonds en attendant la prochaine compétition.

Mme Arlette Kolta demande à Mme Tanguay si le directeur scientifique du Fonds de recherche du Québec-Santé, lui a indiqué dans quel horizon de temps la décision finale sera prise quant à l'abolition des groupes ou des réseaux de recherche, ou encore quant à la reconfiguration de ces programmes.

Mme Tanguay répond que non, mais précise que le directeur scientifique du FRQS l'a assurée qu'il n'était pas dans son intention d'abolir les réseaux. Quant aux groupes de recherche, il lui a indiqué qu'il souhaite en discuter d'abord avec le conseil d'administration du FRQS prévu pour le mois de juin. Elle informera l'Assemblée dès qu'elle aura des nouvelles à ce sujet.

AU-550-4

CORRESPONDANCE
A-21/550⁶/952

AU-550-4

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-550-5	<u>PÉRIODE D'INFORMATION</u>	AU-550-5
AU-550-5.1	<u>Rapport du recteur</u>	AU-550-5.1

Le recteur relate les faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée. Il débute en faisant mention de sa participation, les 15 et 16 avril, aux *Assises nationales de la recherche et de l'innovation*, auxquelles participait également la vice-rectrice à la recherche à la création et à l'innovation, Mme Geneviève Tanguay, et lors desquelles le financement de projets dans le cadre du concours génomique et santé personnalisée, organisé par Génome Canada, a été annoncé. Le recteur est fier de souligner que cinq des 17 projets sélectionnés au Canada proviennent de chercheurs de l'UdeM, et que deux autres projets ont pour partenaires des chercheurs de l'UdeM. Ensemble, les chercheurs du réseau de l'UdeM ont récolté 54,9 M\$ pour la mise en œuvre de projets de recherche en génomique et santé personnalisée, ce qui représente plus que tout l'Ontario et plus que toute autre université dans l'histoire de Génome Canada. En complément, Mme Tanguay informe que ces *Assises* devraient résulter, au mois de juin, en une politique nationale de la recherche et de l'innovation (PNRI) qui devrait porter sur cinq ans, ce qui constitue une excellente nouvelle pour le milieu de la recherche, conclut-elle.

Le 17 avril s'est tenue la première rencontre des *Dialogues avec le recteur* qui a été suivie de cinq rencontres en avril et mai, d'autres sont prévues à l'automne. Le recteur souligne que des échanges très intéressants sur des sujets variés ressortent de ces rencontres.

Le même jour, il a pris part avec Mmes Hélène David et Geneviève Tanguay, à un dîner à la résidence du consul général de Chine en suivi de la mission menée en Chine. Le recteur remarque le sérieux témoigné par les représentants chinois, en évoquant les nombreuses retombées de cette mission.

Le 25 avril, il a participé à un déjeuner-conférence de M. Nicolas Sarkozy, 23^e président de la République française, à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

Le 30 avril il a eu une rencontre avec les co-présidents du chantier sur la loi-cadre des universités, Mme Lise Bissonnette et M. John Porter, en compagnie de la chancelière et du secrétaire général, pour faire part de la vision de la direction à cet égard.

Les 2 et 3 mai le recteur a pris part à la rencontre biannuelle des chefs d'établissements du U15, au *Petroleum Club* de Calgary. Il mentionne qu'une stratégie y a été élaborée pour influencer le gouvernement fédéral sur l'excellence, et sur les frais indirects. Il fait part de l'inquiétude exprimée par les membres de ce groupe en regard notamment des frais indirects.

Le 6 mai, en compagnie du vice-recteur aux études et du secrétaire général, le recteur a rencontré le président du chantier sur le Conseil national des universités, M. Claude Corbo, pour discuter du mémoire de l'UdeM concernant le Conseil national de l'enseignement supérieur, déposé à cette occasion. Le rapport de M. Corbo est prévu pour le mois de juin

Enfin, le recteur mentionne sa participation, le 10 mai, à un déjeuner-conférence du ministre Pierre Duchesne à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, sur le thème « Montréal, ville de savoir et d'innovation ».

Au niveau des classements, le recteur est fier de souligner que le classement 2013 du *QS World University Rankings by subject*, publié le 8 mai, place l'Université de Montréal parmi les meilleures universités au monde dans vingt-neuf disciplines distinctes. En particulier, une douzaine de ces disciplines sont classées dans les 100 premières, dont la médecine, la pharmacie, la géographie et la science politique. Dans d'autres disciplines dont les communications, la chimie et la physique, l'UdeM a réalisé des progressions importantes. Il note que la page Facebook de l'Université a été visitée 52 350 fois en marge de cette annonce, ce qui dénote un enthousiasme très important.

Au niveau des médias, le recteur mentionne la diffusion d'une série d'articles sur la CRÉPUQ et sur la position prise par la direction de l'UdeM de quitter cette organisation. Il informe que la direction a avisé la CRÉPUQ du départ de l'UdeM de cette organisation à compter du 1^{er} novembre. La direction estime qu'elle paie un montant trop élevé pour les services reçus, 1 M\$ par année, et que l'uniformité que cette organisation impose aux établissements dessert l'UdeM. L'Université Laval a également annoncé son retrait et par la suite le réseau de l'UQ, sauf l'UQAM. Enfin, il rappelle que le gouvernement a annoncé au

Sommet de l'éducation qu'il récupérerait des fonds de la CRÉPUQ dédiés à l'évaluation de programme, pour les transférer à la nouvelle entité qui sera créée.

Le président des délibérations signale que les 40 minutes dévolues pour les points 1 à 5 sont échues. Personne ne s'opposant à une suspension des règles. M. Blanchette propose une prolongation de 20 minutes, la proposition est appuyée et acceptée à l'unanimité.

Abordant ensuite le chapitre des honneurs, le recteur est fier de rapporter que plusieurs membres de la communauté universitaire ont été honorés au cours des dernières semaines.

- **Sylvie Marleau**, professeure titulaire à la Faculté de pharmacie, compte parmi les principaux auteurs d'une étude qui a récemment reçu un prix de l'Académie des sciences de Cuba. Les collaborateurs du projet sont les professeurs **Huy Ong** et **Denis deBlois**, ainsi que deux étudiants des cycles supérieurs de la Faculté (**Katia Mellal** et **Simon Giroux Portelance**).
- Les Insignes de Chevalier des Palmes académiques ont été remises à **Monique Cormier, Joseph Hubert et Guy Breton**.
- Le 11 avril dernier, **André Gaudreault**, professeur au Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques était récipiendaire d'un Guggenheim Fellowships de la John Simon Guggenheim Memorial Foundation.
- D^r **Alexey Pshezhetsky**, professeur en pédiatrie et chercheur en biologie cellulaire et en génétique au Centre de recherche du CHU Sainte-Justine, a reçu l'un des sept prix *Canadian Champions of Genetics 2013* de la Canadian Gene Cure Foundation.
- Dr **Hubert Labelle**, chirurgien orthopédiste pédiatrique, professeur titulaire au Département de chirurgie de la Faculté de médecine et chercheur au CHU Sainte-Justine, est lauréat du prix Laval-Leclerc 2012 de l'Association d'orthopédie du Québec.
- Dans le cadre de leur 33^e congrès placé sous le thème « Apprendre ensemble », l'*Association québécoise des enseignants de français langue seconde* (AQEFLS) a décerné le prix Ghislaine-Coutu-Vaillancourt 2013 à madame **Suzanne Fradette**, ancienne directrice de l'École de langues de la Faculté de l'éducation permanente.
- La Société québécoise de psychologie du travail et des organisations (SQPTO) décerne son Prix du mérite professionnel 2013 à **Robert Haccoun**, professeur au Département de psychologie.
- **Gilles Brassard**, professeur au Département d'informatique et de recherche opérationnelle (DIRO), a reçu l'honneur d'être nommé *Fellow* de la prestigieuse Royal Society.
- Le Dr **Stanley Vollant**, coordonnateur du volet autochtone de la faculté de médecine et ambassadeur du projet *Innu Meshkenu*, a reçu le prix Prestige, soit le plus important hommage rendu par l'Association médicale du Québec.
- **L'équipe de la Faculté de droit** a remporté la 29^e édition du Concours de procès-simulé en droit international Charles-Rousseau, qui s'est tenue à Bucarest en Roumanie du 27 avril au 3 mai dernier. L'équipe était composée de **Virginie Blanchette-Séguin, Marie-Pier Desmeules, Sarah Fontaine-Pagé et Alexandre Tourangeau** et de leurs instructrices **Karen Aguilar** et **Sara Gagnon**. Cette dernière s'est également distinguée en remportant le prix du 3^e meilleur mémoire. De plus, les prix de la meilleure plaideuse lors de la finale et de la 2^e meilleure plaideuse ont été remis à **Virginie Blanchette-Séguin**. **Marie-Pier Desmeules** a quant à elle remporté le prix de la 6^e meilleure plaideuse.

En terminant son rapport, le recteur invite les membres de l'Assemblée à participer en grand nombre, à la Collation solennelle des grades, le 31 mai prochain, à 14 h.

M. Portugais déclare que le SGPUM a participé aux *Assises nationales de la recherche et de l'innovation* et a publié un mémoire qui s'intitule « Une politique nationale de la recherche axée sur le bien commun », comportant cinq recommandations. Il souligne que l'affirmation de l'importance de

la recherche fondamentale pour le développement de la société québécoise est au cœur de ce mémoire, et il invite les gens à en faire la lecture sur le site SGPUM.

M. Laval Rioux annonce qu'il prend sa retraite après 32 ans de services en enseignement à l'UdeM, également son *alma mater*, et qu'il participe à regret pour la dernière fois à l'Assemblée universitaire. Il souligne qu'il a siégé à l'Assemblée universitaire comme représentant des chargés de cours, des chargés de formation pratique pendant huit ans. Il demande au recteur de continuer à faire valoir publiquement l'importante contribution des chargés de cours à la formation des étudiants, se disant assuré que le recteur en est convaincu, tout comme le doyen de la Faculté de l'aménagement, M. de Paoli; mais il souhaiterait que les doyens des autres facultés suivent cet exemple. En terminant, il mentionne avoir beaucoup aimé les délibérations de cette Assemblée, une instance unique dans les institutions universitaires au Québec, dit-il, grâce au recteur Gaudry qui l'a inscrite dans la charte de l'Université. Il faut la préserver, conclut-il.

M. Dumont fait part des camps d'été offerts par les professeurs, dans le cadre du projet SEUR, pour les jeunes de troisième, quatrième et cinquième secondaire. Il mentionne qu'à partir de la semaine prochaine, les animateurs qui encadrent ces jeunes vont contacter les unités, les facultés et les laboratoires, pour recruter des unités qui seraient intéressées à offrir des activités aux jeunes. Il indique qu'il compte faire un appel particulier à l'École d'optométrie, ainsi qu'aux facultés de médecine dentaire, pharmacie, médecine vétérinaire, aménagement, musique et droit, puisque les jeunes ont manifesté un intérêt pour les formations qui y sont offertes. Il demande s'il serait possible que le Bureau des communications déploie des liens sur le site de chacune de ces facultés pour annoncer les activités. Il demande également au recteur que ces camps d'été, ainsi que ceux du CEPSUM, puissent être annoncés sur le site de l'Université pour accroître la visibilité auprès des jeunes. Il lui suggère d'autre part l'idée de fédérer les actions avec Polytechnique et HEC, qui commencent à offrir ces activités aux jeunes, considérant notamment le contexte de la grande campagne. Il fait valoir en terminant, l'aspect positif d'une telle interaction dans la société québécoise, par laquelle l'Université démontre qu'elle se rapproche et se préoccupe des jeunes.

Le recteur assure que le nécessaire sera fait pour publiciser ce programme. Il se dit d'accord avec M. Dumont sur la nécessité de se préoccuper des jeunes, en amont des études universitaires, ajoutant que lorsqu'il en fait mention lors de ses rencontres avec des gens de l'extérieur, cela suscite beaucoup d'intérêt. Il considère que c'est un élément distinctif de l'Université de Montréal qu'il faut poursuivre.

Mme Tanguay désire faire part de trois informations, dont les deux premières concernent l'Acfas. Elle rapporte quelques citations du discours prononcé par la première ministre du Québec, Mme Pauline Marois, lors de la cérémonie d'ouverture de l'ACFAS, qui a eu de bons mots pour la recherche, notamment quant à son importance pour l'élaboration de politiques publiques, et la nécessité qu'elle soit financée, et elle dit espérer que ces bons mots pourront se traduire dans les prochains mois sur le plan budgétaire. Elle est ensuite heureuse de souligner qu'une doctorante en biologie moléculaire à la Faculté de médecine, Danielle de Verteuil, a remporté le 1^{er} prix de la finale canadienne du concours *Votre soutenance en 180 secondes* de l'Acfas. En dernier lieu, Mme Tanguay revient sur l'annonce faite par le ministre d'État aux Sciences et à la Technologie, M. Goodyear, au cours de la semaine précédente, à l'effet que le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) va délaissier la recherche fondamentale afin de se consacrer aux besoins des industries. Elle mentionne que plusieurs chercheurs du CNRC travaillent avec des chercheurs de l'UdeM en recherche fondamentale. Elle déclare que la direction de l'Université est très inquiète de ce plan annoncé sans trop de bruit, ni d'information, et dont elle ne peut mesurer les répercussions. Elle mentionne avoir donné deux entrevues la semaine dernière dans les médias à ce propos. Elle évoque les contrôles imposés aux chercheurs du gouvernement fédéral en ce qui a trait notamment aux publications des résultats de recherche. Une situation qui risque de cloisonner la recherche qui se fait au CNRC, étant donné que les chercheurs étrangers, de même que ceux de l'UdeM, pourraient vouloir mettre fin à leur collaboration avec des chercheurs du CNRC s'ils ne peuvent pas publier les résultats de la recherche. Elle rappelle en outre que le CNRC dispose d'équipements qui sont très utiles à nos chercheurs. Les répercussions de ce geste du gouvernement fédéral sont assez inquiétantes pour le moment, conclut-elle.

En complément à Mme Tanguay, le recteur mentionne qu'en marge de sa rencontre avec ses collègues recteurs au *Petroleum Club*, évoquée dans son rapport, ce sujet a été abordé de façon très vague la veille de l'annonce faite par le ministre Goodyear, et a suscité une inquiétude au sein de ce groupe. Il assure que la direction de l'Université suit la situation de très près. Il mentionne que la personne-ressource sur ce dossier est la même que celle avec laquelle l'Université discute concernant un programme d'excellence pour compenser les frais indirects.

À titre de responsable de programme, Mme Lyne Da Sylva a assisté, la semaine dernière, à une séance de formation sur Synchro Académique et dit y avoir appris que le relevé de notes officiel délivré par le Registrariat de l'Université de Montréal indique une moyenne cumulative qui est fautive. Elle explique que Synchro calcule la moyenne pondérée en considérant tous les cours que les étudiants ont faits et non seulement les cours contributives à leur programme, incluant par exemple un cours qui a été échoué, mais qui a été repris par la suite avec succès; la note de l'échec contribuant ainsi à la moyenne. Ce qui, évidemment, peut abaisser considérablement les moyennes et porte préjudice aux étudiants. Apparemment, l'équipe est au courant et des correctifs seraient en train d'être développés, cependant elle trouve assez dramatique que les étudiants ne soient pas au courant lorsqu'ils demandent une attestation officielle. Elle désire alors savoir ce qui sera fait pour régler le problème et quand, et deuxièmement, ce qui sera fait pour avertir les étudiants que leur relevé de notes officiel n'est pas nécessairement juste.

La vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, Mme Louise Béliveau, rectifie, précisant que ce qui n'apparaît pas présentement sur le relevé de notes, c'est la moyenne trimestrielle par programme. La correction sera faite dans les prochaines semaines. D'ici là, la moyenne est disponible sur le site web dans le cheminement scolaire de l'étudiant. En réponse à la deuxième question, elle informe que des informations sont transmises aux étudiants à cet effet.

M. Schiettekatte adresse une question à Mme Tanguay à propos des frais d'utilisateurs dorénavant imposés pour l'utilisation des infrastructures de recherche, et notamment de l'impact sur les infrastructures qui ne sont pas en mesure de faire des projets de recherche en collaboration avec l'industrie ou de fournir des services à l'industrie, par exemple l'Observatoire du Mont-Mégantic qui, souligne-t-il, procure un rayonnement à l'UdeM. Il désire savoir quel est leur avenir à court, moyen et long termes et si des représentations ont été faites auprès du Gouvernement fédéral afin qu'il constate l'impact d'avoir cessé de subventionner les infrastructures, du moins en ce qui a trait au CRSNG.

Mme Tanguay mentionne que plusieurs démarches ont été faites par l'Université auprès du CRSNG, de la FCI et Industrie Canada à ce sujet. Il semblerait qu'ils envisagent la possibilité de mettre sur pied un programme qui pourrait pallier en partie la disparition du programme du CRSNG. Elle évoque d'autre part les représentations faites par la direction de l'Université, notamment par le recteur, auprès du Gouvernement fédéral, ainsi que dans le cadre des Assises, à propos des frais indirects de la recherche, et à la suite desquelles le ministre Pierre Duchesne a déclaré qu'il était prêt à faire des démarches auprès du Gouvernement fédéral pour que les frais indirects de la recherche soient reconnus et payés adéquatement. Par ailleurs, tel que mentionné précédemment par le recteur, lors de son discours de vendredi dernier, le ministre Duchesne a également indiqué comprendre nos difficultés avec les infrastructures et des discussions ont cours pour voir si une mesure pourrait être offerte dans le cadre de la PNRI.

M. Schiettekatte fait ensuite écho aux commentaires de collègues au sujet des formulaires de déclaration de conflit d'intérêts. Bien qu'on comprenne la nécessité de cette mesure, il semble que le formulaire soit jugé trop « légaliste » et l'on s'enquiert de la possibilité d'avoir une version plus limpide. D'autre part, il indique que cette opération met beaucoup de pression sur les unités qui doivent assurer le suivi auprès des collègues ainsi que des étudiants et s'assurer que les questionnaires ont été remplis adéquatement. Cela étant, on se demande s'il serait possible de simplifier le processus.

Mme Boisvert souligne d'abord qu'outre un changement à l'apparence du formulaire, la procédure sur les conflits d'intérêts n'a subi aucun changement. Depuis de nombreuses années, la politique institutionnelle sur les conflits d'intérêts prévoit que des comités d'unités soient chargés d'assurer le suivi à cet égard. Elle évoque les problèmes d'application de cette politique constatés au cours des dernières années qui ont eu pour effet de fragiliser l'institution, et qui ont mené à changer le formulaire pour le rendre un peu plus explicite. Cependant, elle convient que le nouveau formulaire est un peu légaliste. Parmi les autres changements, elle mentionne la mise en place d'un site web et le développement d'une formation sur les conflits d'intérêts. Toutefois, à son avis, le principal changement consiste en un changement de culture au sein de la communauté qui considère qu'elle n'a pas à gérer ses conflits d'intérêts. Par ailleurs, elle rappelle que les organismes subventionnaires exigent de l'Université qu'elle ait une politique sur les conflits d'intérêts, et également qu'elle l'administre. En outre, l'obligation de gérer les conflits d'intérêts est faite à l'Université par plusieurs textes normatifs. Elle considère d'ailleurs que la gestion des conflits d'intérêts ou d'apparence de conflits d'intérêts est une bonne pratique. D'autre part, elle tient à préciser qu'un conflit d'intérêts, ou une apparence de conflit d'intérêts, n'est pas une infraction. Un conflit d'intérêts, ou la possibilité d'un conflit

d'intérêts, est une situation de fait qui doit être gérée. En terminant, elle se dit ouverte à toutes les suggestions constructives pour amener la communauté à prendre le virage de la gestion des conflits d'intérêts. Elle réitère que la politique demeure la même, le changement est au niveau des habitudes en matière de gestion des conflits d'intérêts. Enfin, le meilleur endroit pour gérer est dans les unités, malgré la lourdeur que cela implique, conclut-elle.

En complémentaire, M. Schiettekatte, qui convient de l'utilité de cette démarche, soulève qu'en raison de la diminution du nombre de personnel de soutien notamment, cet exercice met beaucoup de pression sur le système. Comme suggestion constructive, il demande s'il serait possible que le formulaire soit administré numériquement, ce qui pourrait peut-être simplifier la tâche et permettre d'éviter un ralentissement dans le processus.

M. Campos demande au recteur de quelle façon la gestion interuniversitaire des dossiers étudiants sera faite à la suite du départ de l'UdeM de la CRÉPUQ. Quels moyens l'Université prévoit-elle pour remplacer les services actuellement offerts par la CRÉPUQ ?

Le recteur indique qu'une réunion des recteurs et des principaux est prévue le 6 juin à ce sujet, ajoutant que des propositions sont déjà élaborées.

En complément à la réponse du recteur, Mme Béliveau convient qu'il sera nécessaire de se doter d'un mécanisme, qui n'est pas bien défini encore, pour certains dossiers actuellement gérés par la CRÉPUQ, tels que les ententes CRÉPUQ pour les cours hors établissement et la gestion des bulletins d'études collégiales, si possible en simplifiant.

M. Lalande ajoute qu'en ce qui a trait à l'évaluation des nouveaux programmes, les comités en place vont poursuivre leurs travaux jusqu'au 31 octobre. Des pourparlers auront lieu au cours des prochains mois pour déterminer la manière de fonctionner à compter du 1^{er} novembre. Cela dépendra notamment de la nature de la nouvelle entité qui sera créée et des fonctions qui lui seront attribuées.

S'adressant à Mme Boisvert, M. David Lewis indique que le formulaire de déclaration de conflit d'intérêts pose certaines difficultés aux chargés de cours, notamment à ceux, nombreux, qui sont en situation de double emploi. Il pense qu'ils auraient besoin d'aide ou d'outils pour être en mesure de remplir le formulaire et il demande ce qui peut être fait à cet égard.

Mme Boisvert acquiesce à cette demande. Elle rapporte avoir été avisée du fait que le formulaire n'avait jamais été envoyé aux chargés de cours dans le passé. Considérant cette situation, des ajustements seront apportés aux informations qui seront communiquées aux chargés de cours, entre autres, sur le site web consacré à cette politique. Elle va discuter avec le syndicat des chargés de cours de la pertinence de faire une communication commune à l'intention des chargés de cours, sur la façon d'aborder le questionnaire.

S'adressant à Mme Boisvert, M. Valiquette convient que cet exercice de divulgation des conflits d'intérêts est compliqué et implique un changement de culture. Étant lui-même membre de différents organismes, et évoquant les Commissions et les scandales qui éclaboussent la société, il dit apprécier la détermination qu'il observe à l'Université à aller de l'avant. Il désire féliciter l'Université de Montréal pour prendre le leadership à cet égard.

AU-550-7

RAPPORT DU COMITÉ DE
L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE SUR L'OFFRE DE FORMATION
EN RÉGION MÉTROPOLITAINE (DÉLOCALISATION)
A-21/547^e/919, A-21/548^e/927, A-21/550^e/931

AU-550-7

Le président des délibérations rappelle que l'Assemblée universitaire a discuté de ce rapport lors de la 548^e séance et qu'elle en était à discuter surtout des recommandations du rapport lorsque la séance a été levée en raison de l'heure tardive. Il invite l'Assemblée à poursuivre la discussion.

Le président du Comité sur l'offre de formation en région métropolitaine et vice-recteur aux études, M. Raymond Lalande, désire faire un commentaire au sujet de la recommandation no 5 modifiée par l'Assemblée lors de sa 548^e séance, telle que libellée dans le document A-21/549^e/931, qui résume les

recommandations du Comité. Bien qu'il estime qu'il soit souhaitable de faire des représentations auprès des autorités, y compris de travailler à développer une concertation entre les universités, il doute que cette recommandation soit réaliste. Il rappelle un des constats qu'il avait exposé dans le cadre de sa présentation lors de la 548^e séance, à l'effet que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) était prise d'assaut par les autres universités. Considérant, en outre, que toutes les universités sont aptes à donner une offre de formation globale sans avoir besoin de faire appel à d'autres universités, il estime que l'effort de concertation devrait venir d'une initiative gouvernementale, et non pas des universités, auxquelles ce serait beaucoup demander que de se coordonner entre elles. Or, il constate que l'État n'a jamais envoyé de message clair à cet effet. À son avis, l'État doit prendre certaines décisions s'il ne veut pas régionaliser les universités. Enfin, il estime qu'il y a suffisamment d'universités dans la région de Montréal pour répondre aux besoins de la population.

M. Mercier-Villeneuve revient sur une question posée lors de la 548^e séance relativement à l'offre de formation originale de l'UdeM, mentionnée à la recommandation no 3, puis propose l'ajout du terme « complémentaire » à la suite de « l'offre originale ». La proposition d'amendement est appuyée.

M. Blanchette exprime une réserve en regard de la proposition de M. Mercier-Villeneuve, estimant que si l'on définit l'offre et le développement des programmes de l'Université de Montréal comme devant être complémentaires aux autres universités, on laisse alors les autres déterminer leur offre, en nous adaptant à la leur. Il explique qu'il est parfois jugé approprié, lors du développement des programmes, d'avoir des structures « gigognes » intégrant le baccalauréat, le DESS, la maîtrise et le doctorat, qui justifient des offres de programmes similaires à d'autres universités. Il ajoute un commentaire sur l'agilité de certaines universités à développer des nouveaux programmes, et dit craindre, dans ce contexte, que l'espace vienne rapidement à manquer pour l'offre dans certaines disciplines.

En réponse à M. Blanchette, M. Mercier-Villeneuve observe que sa proposition ne consiste pas à retirer « l'offre originale » mais simplement à ajouter « et complémentaire ». Ce qui n'est pas restrictif et ne diminue pas le sens de son intervention.

M. Lalande se dit à l'aise avec la proposition d'amendement, étant donné que la recommandation no 2 exprime la volonté de consolider l'offre de formation sur le territoire de la CMM. Il ajoute que l'intention n'est pas d'aller envahir des régions où une offre de formation est déjà présente. C'est la raison pour laquelle il est à l'aise avec le mot *complémentaire*. Il prend l'exemple du campus de médecine à Trois-Rivières, qui a été bien reçu dans la région parce que l'UdeM avait une offre originale et complémentaire à ce que l'UQTR pouvait offrir. Il croit que cette approche doit guider l'Université dans ses actions dans l'éventualité où elle décide d'offrir une formation à l'extérieur de son territoire naturel.

Le vote n'étant pas demandé, la proposition d'amendement, qui consiste à ajouter à la recommandation no 3 « et complémentaire » à la suite de « l'offre originale », est acceptée. L'Assemblée revient à la discussion sur l'ensemble des recommandations.

Revenant sur le commentaire de M. Lalande concernant le point 5, M. Saul, qui est membre du Comité, convient que demander que les universités se concertent à Montréal est un peu un vœu pieu, parce qu'elles sont concurrentes et que l'on sait que l'Université de Montréal est une des grandes cibles visées par les universités qui cherchent à s'implanter à Montréal, de sorte qu'effectivement vouloir développer une concertation entre les universités est louable, mais peu probable. Il pense que la phrase peut être conservée telle quelle, mais en ajoutant un élément appelant le Gouvernement à ses responsabilités. Il propose un amendement à la recommandation no 5 en ajoutant « sous les yeux du Gouvernement » à la suite de « développer une concertation ».

La proposition est appuyée. Le président des délibérations donne lecture de la proposition d'amendement de la recommandation no 5 comme suit : « de faire des représentations auprès des autorités gouvernementales pour les sensibiliser à l'impact de la délocalisation et de l'offre de formations, aux coûts qui y sont associés, et travailler à développer une concertation, sous les yeux du Gouvernement, entre les universités qui souhaitent s'implanter dans une région, ou celles qui sont dans une région, avec les universités qui sont déjà présentes dans cette région ».

M. Lalande juge que l'amendement revient simplement à mettre le Gouvernement devant ses responsabilités, puisque dans les faits, par le financement des clientèles étudiantes et par le

financement des infrastructures, il a déjà ce pouvoir de concertation qu'il n'a pas exercé jusqu'à maintenant. Il mentionne à cet égard certains campus qui se sont développés grâce à des financements d'infrastructures et de clientèles accordés par le Gouvernement.

Le vote n'étant pas demandé, l'amendement proposé par M. Saul est adopté et sera intégré aux recommandations.

M. Dumont suggère que le rapport soit diffusé plus largement autant à l'interne qu'à l'externe. Il propose notamment de le faire parvenir aux différents partenaires des universités et aux ministères impliqués, donc aux autorités gouvernementales, pour faire en sorte qu'une réflexion s'amorce à l'extérieur de l'UdeM, sur l'impact d'une délocalisation et des coûts qui y sont associés, ainsi que sur la nécessaire collaboration qui doit s'établir entre les universités et les différents ministères.

M. Portugais désire rappeler que la question des coûts des délocalisations a été au cœur de nombreux débats dans le cadre des rencontres pré-sommets convoquées par le ministre de l'Enseignement supérieur et que le Gouvernement s'est engagé, lors du Sommet, à revoir la formule de financement des universités. Il estime que l'on peut s'attendre à un impact majeur sur les délocalisations. Dans ce contexte, il estime que le présent rapport pourrait être prématuré.

Le recteur ajoute que l'UdeM va contribuer au chantier à venir sur le financement des universités, entre autres, au moyen du présent rapport qui reflète la position de l'Université de Montréal. Il estime que l'UdeM a été exemplaire au chapitre de la délocalisation et le fera valoir. Enfin, en ce qui concerne le financement, l'Université fera part de ses positions, précisant que celles-ci n'iraient pas dans le sens d'inciter à la délocalisation.

Le président des délibérations constate qu'il n'y a pas d'autres demandes d'interventions et, considérant que l'Assemblée a traité ces recommandations comme un tout, il demande si l'Assemblée souhaite procéder à un vote sur l'ensemble des recommandations. M. Portugais demande le vote. Le président des délibérations cède la parole au président du Comité, M. Lalande, pour une dernière intervention sur le rapport avant la tenue du vote.

M. Lalande déclare que tout a été dit sur ce dossier. Il joint sa voix à celle du recteur, peu importe l'issue des discussions sur les questions de financement, le rapport doit être largement diffusé, la position de l'Université de Montréal sera clairement établie et le message sera envoyé aux autres institutions.

L'Assemblée procède au vote et adopte le rapport et les recommandations telles qu'amendées, à la majorité. Ce qui met fin à ce point de l'ordre du jour.

AU-550-8	RECOMMANDATIONS AU CONSEIL RELATIVES À LA <u>NOMINATION DE MEMBRES À LA COMMISSION DES ÉTUDES</u> A-21/550 ^e /937 amendé	AU-550-8
----------	---	----------

AU-550-8.1	<u>Nomination d'un officier de la Faculté des études supérieures et postdoctorales</u>	AU-550-8.1
------------	--	------------

Sur proposition dûment faite et appuyée, et en vertu de l'article 22 f) de la Charte,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université de nommer M. Richard Patry, vice-doyen exécutif, secteur des lettres, sciences humaines et sociales, et secrétaire de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, membre de la Commission des études à titre d'officier de cette Faculté, pour un deuxième mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2017.

AU-550-8.2

Nomination d'un officier de la Faculté des arts et des sciences

AU-550-8.2

Le secrétaire général signale une modification au nom de la personne mentionnée dans le document initial provenant de la FAS. Il y était indiqué M. Laurent Lewis alors que cela aurait dû être Francis Gingras, qui fait l'objet de la présente recommandation soumise à l'Assemblée.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et en vertu de l'article 22 f) de la Charte,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université de nommer M. Francis Gingras, secrétaire de la Faculté des arts et des sciences, membre de la Commission des études à titre d'officier de cette Faculté, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2017.

AU-550-9

ÉLECTION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DES ÉTUDES
A-21/550^o/938

AU-550-9

Le secrétaire général indique que les membres ont reçu la liste des personnes mises en candidature par des membres de l'Assemblée universitaire en vue de l'élection d'un membre à la Commission des études; l'élection se déroule selon la procédure prévue à l'article 8.01 des statuts. Les personnes suivantes ont accepté leur mise en candidature :

Lyne Da Sylva
Professeure agrégée
École de bibliothéconomie et des sciences de l'information
Faculté des arts et des sciences

Marianne Kempeneers
Professeure titulaire
Département de sociologie
Faculté des arts et des sciences

Robert Lamontagne
Chargé de cours
Département de physique
Faculté des arts et des sciences

Michel Sarra-Bournet
Chargé de cours
Département de science politique
Faculté des arts et des sciences

François Schiettekatte
Professeur titulaire
Département de physique
Faculté des arts et des sciences

M. David Lewis s'informe de la possibilité que les personnes mises en candidature prennent la parole afin de présenter brièvement leurs motivations en regard de ce poste.

Après vérification par le président des délibérations Mme Kempeneers et M. Robert Lamontagne sont absents. Les trois autres personnes mises en candidature sont présentes et acceptent de prendre la parole.

Mme Lyne Da Silva informe qu'elle ne souhaite pas maintenir sa candidature étant donné qu'elle est proposée pour un poste sur un autre comité. Le président des délibérations signale que

techniquement elle ne peut pas se désister à ce moment-ci, cependant l'Assemblée est informée de son intention.

M. Michel Sarra-Bournet précise qu'il est chargé de cours depuis 23 ans, dont 11 à l'UdeM. Il est membre de la COMET depuis quatre ans à titre de chargé de cours et à été nommé par cette instance à la CONOMET. Il souhaite continuer à apporter le point de vue des enseignants à ces deux instances et y représenter l'AU.

M. François Schiettekatte signale qu'il ne désire plus être candidat. En point d'ordre, il mentionne qu'il aurait été heureux que tous les candidats aient été informés de la possibilité de venir présenter leur candidature. Si cela devient l'usage, il suggère que les personnes qui ne sont pas membres de l'Assemblée soient invitées à venir se présenter à l'Assemblée.

M. Dumont exprime son inquiétude, constatant que tous les candidats proposés sont des représentants de la FAS. Il déplore également la faible représentation des professeurs ainsi que des étudiants, comparativement à celle des cadres, au sein de cette instance consacrée aux programmes d'études. Il appelle à une accélération de la réflexion sur la représentativité des instances.

En réponse à une demande pour un vote secret, le secrétaire général indique que la procédure prévue à l'article 8.01 se déroule toujours par un vote secret.

M. Lewis fait une remarque à l'effet qu'un problème de fond perdure quant à la représentativité des différents groupes dans les instances de l'Université. Le président signale qu'il ne s'agit pas d'une période de discussion.

M. Campos demande des instructions sur le système de votation afin de pouvoir inscrire une abstention, un choix qui n'a pas été disponible lors du précédent vote. Le président des délibérations note la remarque, la procédure pour la programmation du vote sera corrigée à l'avenir.

L'Assemblée procède au scrutin. Au terme d'un premier tour de scrutin, l'Assemblée élit M. Michel Sarra-Bournet à la majorité absolue des voix.

AU-550-10	COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE : <u>RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA NOMINATION À DIFFÉRENTS COMITÉS</u> A-21/550 ^o /939	AU-550-10
-----------	--	-----------

À l'invitation du président des délibérations, la présidente du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire, Mme Anne-Marie Boisvert, présente les recommandations relatives à la nomination de membres à des comités de l'Assemblée, consignées au document A-21/550^o/939.

AU-550-10.1	Comité des différends : nomination d'un membre <u>et de deux membres suppléants aux autres membres</u>	AU-550-10.1
-------------	---	-------------

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité des différends M. Alain Roy (professeur titulaire à la Faculté de droit) comme membre pour un deuxième mandat, ainsi que Mme Dianne Casoni (professeure titulaire à l'École de criminologie de la Faculté des arts et des sciences) et Mme Mylène Jaccoud (professeure titulaire à l'École de criminologie de la Faculté des arts et des sciences) comme membres suppléants aux autres membres, pour un mandat de trois ans échéant le 31 mai 2016.

AU-550-10.2 Comité d'appel des différends : nomination de quatre membres suppléants AU-550-10.2

Mme Boisvert mentionne que le Comité ne propose que deux candidatures sur quatre postes à combler étant donné que seulement deux mises en candidatures ont été proposées par les membres de l'Assemblée. Les deux postes vacants feront l'objet d'un prochain appel de candidatures par le CNAU.

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité d'appel des différends Mme Ryoa Chung (professeure agrégée au Département de philosophie de la Faculté des arts et des sciences) et M. Michel Coutu (professeur titulaire à l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences) comme membres suppléants, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2017.

AU-550-10.3 Comité de la recherche : nomination de deux membres professeurs AU-550-10.3

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme Comité de la recherche Mme Julie Carrier (professeure titulaire au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences) et M. François Schiettekatte (professeur titulaire au Département de physique de la Faculté des arts et des sciences) comme membres professeurs, pour un mandat de trois ans échéant le 31 mai 2016.

AU-550-10.4 Comité des règlements : nomination de trois membres AU-550-10.4

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité des règlements Mme Renée Delaquis (responsable de formation clinique à la Faculté de médecine dentaire), M. François Le Borgne (chargé de cours à la Faculté de droit) et M. Laurence McFalls (professeur titulaire au Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences) comme membres, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2017.

AU-550-10.5 Comité du statut du corps professoral : nomination d'un membre AU-550-10.5

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité du statut du corps professoral Mme Danielle D'Amour (professeure titulaire à la Faculté des sciences infirmières) comme membre, pour un deuxième mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2017.

- | | | |
|-------------|---|-------------|
| AU-550-10.6 | Comité du budget de l'Assemblée universitaire :
<u>nomination d'un membre</u> | AU-550-10.6 |
| | <p>Sur proposition dûment faite et appuyée,</p> <p>l'Assemblée universitaire nomme au Comité du budget de l'Assemblée universitaire Mme Danielle Morin (directrice des opérations administratives à la Faculté des arts et des sciences) comme membre, pour un deuxième mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2017.</p> | |
| AU-550-10.7 | Comité de révision des décisions disciplinaires relatives
<u>aux étudiants : nomination de deux membres suppléants au président</u> | AU-550-10.7 |
| | <p>Sur proposition dûment faite et appuyée,</p> <p>l'Assemblée universitaire nomme au Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants M. Patrice Jalette (professeur agrégé à l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences) et Mme Hélène Trudeau (professeure agrégée à la Faculté de droit) comme membres suppléants au président, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2017.</p> | |
| AU-550-10.8 | Comité concernant une politique d'information
<u>à l'Université de Montréal : nomination d'un membre professeur</u> | AU-550-10.8 |
| | <p>Sur proposition dûment faite et appuyée,</p> <p>l'Assemblée universitaire nomme au Comité concernant une politique d'information à l'Université de Montréal Mme Lyne Da Sylva (professeure agrégée à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de la Faculté des arts et des sciences) comme membre professeur.</p> | |
| AU-550-10.9 | Sous-comité du Comité du statut du corps professoral
chargé d'examiner les contrats d'affiliation :
<u>nomination d'un membre professeur</u> | AU-550-10.9 |
| | <p>Sur proposition dûment faite et appuyée,</p> <p>l'Assemblée universitaire nomme au Sous-comité du Comité du statut du corps professoral chargé d'examiner les contrats d'affiliation M. Richard Warren (professeur sous octroi agrégé au Département de psychiatrie de la Faculté de médecine) comme membre professeur pour la durée des travaux du comité.</p> | |

AU-550-10.10 Comité *ad hoc* de consultation sur la situation financière de l'Université de Montréal : nomination d'un membre professeur AU-550-10.10

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité ad hoc de consultation sur la situation financière de l'Université de Montréal M. Stéphane Molotchnikoff (professeur titulaire au Département de sciences biologiques de la Faculté des arts et des sciences) comme membre professeur pour la durée des travaux du comité.

AU-550-10.11 Comité d'appel en matière de conflits d'intérêts : nomination d'un membre AU-550-10.11

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité d'appel en matière de conflits d'intérêts Mme Renée-Claude Drouin (professeure agrégée à la Faculté de droit) comme membre, pour un deuxième mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2017.

L'Assemblée suspend sa séance pour l'heure du lunch, il est convenu qu'elle reprenne ses travaux à 13 h 15.

AU-550-11 MODIFICATION DES STATUTS – ÉCOLE DE SANTÉ PUBLIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL AU-550-11
A-21/550^o/941, A-21/550^o/941.1, A-21/550^o/941.2

Le secrétaire général explique qu'il s'agit pour l'essentiel d'une mise en forme juridique qui fait suite à la création de l'École de santé publique de l'Université de Montréal (ESPUM), selon la recommandation faite par l'Assemblée universitaire lors de sa 545^e séance et entérinée par la suite par le Conseil de l'Université. La proposition soumise inscrit l'ESPUM dans les statuts et reconnaît à l'École un statut facultaire.

Référant au document A-21/550^o/941.1, il attire l'attention sur quelques aspects particuliers. D'abord, le terme « école » est ajouté à l'article 27.01 des statuts qui énumère la nomenclature des facultés, suivant en cela le choix fait par les fondateurs de l'École de santé publique de conserver le nom d'École. En outre, le nom *École de santé publique* s'ajoute à la liste des facultés. Il revient ensuite sur l'héritage historique associé à l'École d'optométrie et au Département de kinésiologie qui, dans les statuts, demeurent toujours rattachés au Comité exécutif, une particularité qui remonte au début des années 1970, à l'époque où ces unités ont été créées. Il explique qu'un débat avait cours à cette époque à propos de la création éventuelle d'une faculté des sciences de la santé et que le choix avait été fait de faire relever ces deux unités du Comité exécutif, sur une base temporaire, dans l'attente de la création d'une Faculté des sciences de la santé. Il était prévu de faire migrer les deux unités dans cette éventuelle Faculté, laquelle n'a finalement pas été créée, laissant les deux unités rattachées au Comité exécutif. Il mentionne qu'éventuellement il y aurait lieu de revoir le statut de ces deux unités, mais qu'il a été décidé, à ce stade-ci, de ne pas aborder cette question afin de se concentrer uniquement sur l'École de santé publique.

Le secrétaire général précise qu'une autre modification aux statuts touche à la composition de l'École, qui est similaire aux compositions des autres facultés, à ceci près qu'il est prévu que la Faculté de médecine désigne un représentant qui siégera au Conseil de l'École de santé publique, et réciproquement qu'un représentant désigné par le Conseil de l'ESPUM, siégera au Conseil de la Faculté de médecine. À cette fin, une modification des statuts pour modifier les principes de composition du Conseil de la Faculté de médecine était requise. Ces deux membres auront les mêmes droits que les autres membres, sauf

pour ce qui touche aux questions relatives à la promotion et à la carrière professorale, dont ils seront exclus des discussions.

M. Dumont se dit surpris que la composition du Conseil de cette nouvelle faculté se résume à des représentants de la Faculté de médecine et de l'ESPUM, alors qu'il avait été mentionné lors de la présentation du projet de création de cette entité académique, en décembre 2012, qu'on se voulait inclusif de manière à ce que plusieurs membres d'autres facultés, telles que médecine vétérinaire, pharmacie, FAS, puissent contribuer à la réflexion sur le développement de la santé publique en siégeant au Conseil de faculté de l'ESPUM. À cet égard, il aurait apprécié que la composition du Conseil de l'ESPUM s'inspire de la composition du Conseil de la FESP. Il suggère d'ajouter à l'article 29.03, un item f) pour inclure des représentants des autres facultés qui étaient déjà impliquées dans ce qu'on appelait le secteur santé publique, pour siéger au Conseil de l'ESPUM. Il rappelle que les membres de l'AU avaient acquiescé à la création de l'ESPUM parce que cette nouvelle entité rassemblait les forces vives de santé publique.

M. Raymond Lalande rappelle que le document fondateur, qui a été approuvé par l'Assemblée universitaire, faisait une distinction entre un Conseil de l'École et un Conseil interfacultaire, deux instances bien différentes. Le Conseil de l'École est un Conseil facultaire relativement typique, chargé de traiter les affaires facultaires. Cependant, étant donné les liens structurels particuliers avec la Faculté de médecine, entre autres dans le cadre du programme de résidence en médecine du travail et du programme en santé publique, il a été jugé pertinent d'avoir au Conseil de faculté de l'ESPUM la présence d'un représentant de la Faculté de médecine, et réciproquement pour le Conseil de la Faculté de médecine. Le document fondateur fait d'autre part référence à la mise en place d'un conseil interfacultaire de santé publique où toutes les facultés seraient appelées à y désigner leur doyen ou un représentant, cette instance conseil ayant pour mandat de coordonner des activités d'enseignement ou de recherche en santé publique qui touchent les facultés de médecine vétérinaire, d'aménagement, la FAS, ainsi que toutes autres facultés.

En complémentaire, M. Dumont demande où il est fait mention de ce Conseil interfacultaire, comment celui-ci sera créé et quel genre de représentativité il va avoir.

M. Lalande indique que le document fondateur précise qu'un conseil interfacultaire sera mis en place au moment de la création de l'École. Il est prévu que ce conseil soit présidé par un vice-recteur et formé d'un représentant de chaque faculté.

Référant au document A-21/550^o/941.1, M. Portugais adresse une question au secrétaire général concernant l'article 27.01 où il est fait mention que « Tout département, institut ou école de l'Université, autre que l'École de santé publique, est rattaché à une faculté ou, à défaut, au Comité exécutif », et l'explication fournie par le secrétaire général sur cette question. Il désire savoir si une recherche a été faite dans les archives pour trouver les motifs pour lesquels le Département de kinésiologie et l'École d'optométrie ont été rattachés au Comité exécutif, et dans quelle mesure ces motifs sont applicables au cas présent.

Le secrétaire général réitère l'explication donnée précédemment concernant les discussions sur la création d'une éventuelle Faculté des sciences de la santé à laquelle il était prévu d'intégrer le Département de kinésiologie et l'École d'optométrie, et du caractère transitoire du rattachement de ces deux unités au Comité exécutif dans l'intervalle. Il réitère également le choix qui a été fait dans le contexte de la création de l'ESPUM de ne pas remettre en question cette situation, afin de concentrer la discussion uniquement sur l'École de santé publique. Il convient cependant qu'il s'agit d'une question qu'il faudra peut-être corriger dans les prochaines années.

En complémentaire, M. Portugais, qui mentionne qu'il avait saisi l'explication, précise que sa question est de nature documentaire et archivistique, il désire connaître les motifs qui ont été évoqués à l'époque pour le rattachement des deux unités au Comité exécutif et, dans le cas présent, ce que signifie le fait que l'École de santé publique n'ait aucun rattachement au Comité exécutif. Il souhaite qu'on clarifie cette décision-là du point de vue des décisions qui ont été prises par cette assemblée dans le passé.

Le secrétaire général indique qu'une fois les statuts de l'Université modifiés, l'École aura un statut de faculté au même titre que les autres facultés et sera rattachée au Conseil de l'Université. La procédure pour la nomination du doyen de l'École sera également la même que pour l'ensemble des facultés, la seule différence étant qu'elle ne portera pas le nom de faculté, mais plutôt le nom d'École. Il explique qu'à l'époque les unités de kinésiologie et d'optométrie étaient relativement récentes, et des questions de taille et

surtout de logique d'ensemble ont été évoquées pour ne pas conférer un statut facultaire à ces deux unités, en raison de la réflexion en cours sur la création la Faculté des sciences de la santé.

M. Portugais demande si les membres de l'Assemblée seront informés sur les documents déposés aux archives. Le secrétaire confirme qu'ils seront déposés à l'Assemblée.

M. Schiettekatte référant au point 29.03C, à la fin de l'item b où il est spécifié que « des professeurs élus par l'Assemblée de faculté en nombre égal aux deux tiers du nombre de membres d'office », demande si cela est la pratique générale dans toutes les facultés, et pourquoi les professeurs ne sont pas en nombre égal aux membres d'office.

Le secrétaire général indique que c'est la pratique qui prévaut ailleurs. Il réfère à la formulation du point 29.03B qui porte sur les principes de composition du conseil de la Faculté de médecine qui se fonde sur le même mode de calcul.

À propos du point 29.03C sur la composition du conseil de l'ESPUM, M. Samir Saul propose de mettre l'item d) à la place de l'item b), afin de regrouper les membres d'office dans une suite, et de faire suivre les professeurs dont il est dit, à l'item b), qu'ils sont en nombre égal aux deux tiers du nombre de membres d'office. Cela lui apparaît plus logique et plus compréhensible.

Le président des délibérations indique que sa suggestion est reçue.

Référant au titre de l'article 27.01, M. Milton Campos s'interroge à savoir s'il ne serait pas plus approprié d'inscrire « Nomenclature des unités » au lieu de « Nomenclature des facultés », étant donné qu'il y est mentionné que l'Université comprend des facultés *et école* suivantes » en référant à l'École de santé publique. L'inclusion du terme « école » dans la nomenclature lui semble créer une certaine ambiguïté en regard notamment de l'École d'optométrie qui n'a pas le statut de faculté.

Mme Boisvert précise que les statuts définissent trois sortes d'unités académiques : les facultés, les départements, les instituts ou écoles, dont certains relèvent du Comité exécutif pour des raisons historiques. Ce n'est pas l'appellation qui donne l'essence à l'unité, mais plutôt la place qu'elle occupe dans l'institution, à savoir de quelle instance elle relève et les pouvoirs dont elle est dotée. À cet égard, elle rappelle que l'École de relations industrielles, l'École d'architecture et l'École de criminologie sont des départements. Il ne faut donc pas confondre le nom avec l'essence de l'entité, tout comme il ne faut pas mêler le fait qu'il y a eu un incident historique qui fait qu'une école et un département relèvent du Comité exécutif plutôt que du Conseil de l'Université. Elle croit cependant qu'il serait bien que l'Assemblée se penche sur la question de l'École d'optométrie et du Département de kinésiologie lors d'une autre séance, mais estime qu'il était sage de ne pas mélanger cette question avec la présente discussion sur l'ESPUM.

M. Dumont demande si l'on peut expliquer pourquoi les collègues voulaient conserver l'appellation *école* plutôt que faculté.

M. Lalande indique que le débat sur cette question remonte à 2007 lorsque l'ESPUM virtuelle a été créée et que les mêmes raisons sont invoquées aujourd'hui. L'appellation *École*, tant en français qu'en anglais, est maintenant consacrée, le terme est utilisé aux États-Unis et au Canada sous l'expression *School of public health* et désigne une entité facultaire. En France, la grande école de santé publique nationale de Rennes-Sorbonne a adopté l'appellation École des hautes études de santé publique. Bref, le terme *École* est entré dans les mœurs et les professeurs du secteur ont souhaité maintenir cette appellation.

M. Hugues Cormier abonde dans le même sens que M. Lalande et en profite pour indiquer qu'il appuie la proposition de modification des statuts soumise.

En écho à la préoccupation archivistique évoquée plus tôt, M. Serge Montplaisir rappelle que c'est Armand Frappier qui a créé l'École de santé publique il y a 40 ans et que M. Panisset en était le directeur. Il estime qu'on n'invente rien aujourd'hui en optant pour l'appellation *École* et dit appuyer cette proposition.

En lien avec le commentaire précédent, M. Lalande rappelle qu'il avait illustré sa présentation devant l'Assemblée, lors de sa 545^e séance, d'une photo relatant la création de l'École sur laquelle apparaissaient Armand Frappier et son équipe.

M. Campos demande le vote sur la proposition de modification des statuts de l'Université soumise. L'Assemblée procède au vote et adopte à la majorité des voix la proposition.

AU-550-12

FACULTÉ DE MÉDECINE : CHANGEMENT DE NOM DU

AU-550-12

DÉPARTEMENT DE BIOCHIMIE

A-21/550^e/942, A-21/550^e/943, A-21/550^e/944, A-21/550^e/955

Le président des délibérations invite la doyenne de la Faculté de médecine, Mme Hélène Boisjoly, à présenter les points soumis par la Faculté de médecine.

Mme Hélène Boisjoly explique que les points 12, 13, 14 et 15 de l'ordre du jour concernent des changements d'appellation de départements qui s'inscrivent dans un contexte d'optimisation du secteur des sciences fondamentales en cours à la Faculté de médecine depuis 2010. À l'aide d'une présentation électronique (document A-21/550^e/955), elle fait état des principaux objectifs visés par cette démarche et du processus de consultation mené par un comité de travail auprès notamment de membres ou groupes de la Faculté de médecine, des directeurs de département, des assemblées départementales, des associations étudiantes, ainsi qu'au sein des hôpitaux puisque ce projet touche à la fois le campus et les centres de recherche dans les centres hospitaliers universitaires. Elle souligne que la principale conclusion du comité de travail est que le statu quo n'est pas une option puisqu'il ne permet pas à la faculté de se développer de façon optimale pour réaliser sa double mission en enseignement et en recherche.

Elle fait ensuite part des propositions les plus importantes émises par le comité de travail à la suite des consultations, à savoir : la création d'un département de neurosciences, la modification de noms pour deux départements des sciences fondamentales; le développement de programmes de maîtrise et de doctorat en génétique humaine, et l'évaluation de l'impact de ces premiers changements dans le secteur des sciences fondamentales en 2015. Sur ce dernier point, elle souligne que certains questionnements demeurent en regard des changements proposés, notamment pour le Département de physiologie, dont plusieurs représentants sont présents et seront invités à s'exprimer après sa présentation. Mme Boisjoly termine son exposé en présentant la recommandation qui est faite à l'AU de donner son agrément à la modification de l'appellation du Département de biochimie pour biochimie et médecine moléculaire. Elle cède ensuite la parole au directeur du Département de biochimie, M. Christian Baron, qui a mené une consultation à ce sujet au sein de son département.

M. Baron explique que la proposition vise à actualiser le nom du département afin qu'il reflète mieux la biochimie moderne, suivant en cela le changement d'appellation et de structure du programme de premier cycle, en 2009, qui s'appelle maintenant baccalauréat en biochimie et médecine moléculaire.

M. Portugais indique qu'il aurait aimé connaître les points de vue des professeurs de l'assemblée du Département de biochimie concernant ce changement, considérant les points de vue divergents exprimés au sujet du changement d'appellation évoqués par la doyenne. Il désire s'assurer que ce changement de nom soit consensuel.

Aucun des représentants du Département de biochimie invités n'ayant de commentaire à formuler, le président des délibérations invite la doyenne de la Faculté de médecine à commenter.

Mme Boisjoly indique que de nombreuses discussions ont eu lieu au sein de ce département sur cette question. L'objectif est de favoriser des rapprochements entre les départements de sciences fondamentales et les départements de sciences cliniques pour la formation des étudiants, notamment parce que certains programmes ont besoin d'une mise à jour pour répondre davantage aux besoins des milieux. Ce sont des points de vue autour de ces questions qui se sont confrontés à l'intérieur du département, mais au final, le département a choisi cette appellation.

M. Baron ajoute que la décision n'a pas été prise à la légère, une discussion a eu lieu avec chaque professeur individuellement avant que la proposition soit soumise pour discussion à l'assemblée départementale. L'attachement au nom, qui est traditionnel et très bien établi, était un motif d'opposition; il y avait également une préoccupation en regard du soutien à la recherche fondamentale qui est de plus en plus remis en question par certains politiciens. Pour cette raison, le terme « biochimie » a été maintenu dans le nom du département afin de mieux refléter toute la variété de la recherche qui est faite dans le domaine. Il conclut en précisant que l'appellation proposée a obtenu un vote clairement majoritaire de l'assemblée départementale.

En complémentaire, M. Portugais demande s'il est exact que le résultat du vote au département est de 11 pour et 7 contre.

M. Baron confirme, mais ajoute que certains professeurs qui étaient en faveur du changement n'ont pas été en mesure d'assister à l'assemblée départementale. Selon les discussions individuelles qu'il a eues avec chacun des professeurs, les deux tiers étaient en faveur du changement d'appellation proposé.

En l'absence d'autres interventions et le vote n'étant pas demandé, la proposition est adoptée à l'unanimité.

AU-550-13 FACULTÉ DE MÉDECINE : CHANGEMENT DE NOM DU DÉPARTEMENT DE MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE AU-550-13
A-21/550^e/942, A-21/550^e/945, A-21/550^e/946

La doyenne de la Faculté de médecine, Mme Boisjoly, explique que le département actuel de microbiologie-immunologie est un département dit hybride qui dispense de la formation aux étudiants à la résidence en infectiologie, qui est du domaine de l'application clinique, ainsi que des programmes de formation en sciences fondamentales en microbiologie et en immunologie. Le changement vise simplement à mieux refléter la nature hybride de ce département. Il s'agit d'une nomenclature que l'on retrouve dans plusieurs universités nord-américaines.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée et le vote n'étant pas demandé, la proposition est adoptée à l'unanimité.

AU-550-14 FACULTÉ DE MÉDECINE : CHANGEMENT DE NOM DU DÉPARTEMENT UNIVERSITAIRE DE MÉDECINE FAMILIALE ET DE MÉDECINE D'URGENCE AU-550-14
A-21/550^e/942, A-21/550^e/947

La doyenne de la Faculté de médecine, Mme Boisjoly, explique que le Département de médecine familiale et d'urgence souhaite modifier son nom pour Département de médecine de famille et de médecine d'urgence parce que c'est l'appellation utilisée dans les autres facultés de médecine francophones, il s'agit donc simplement d'une mise à niveau avec les autres facultés.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée et le vote n'étant pas demandé, la proposition est adoptée à l'unanimité.

AU-550-15 FACULTÉ DE MÉDECINE : CRÉATION DU DÉPARTEMENT DE NEUROSCIENCES AU-550-15
A-21/550^e/948, A-21/550^e/949, A-21/550^e/950, A-21/550^e/955

La doyenne de la Faculté de médecine, Mme Hélène Boisjoly, présente le projet de création du Département de neurosciences de la Faculté de médecine. Elle signale que M. Jean-Claude Lacaille et M. Alexandre Prat, qui pilotent ce dossier, sont présents et disponibles pour répondre aux questions au besoin.

À l'aide d'une présentation électronique (document A-21/550^e/955), elle présente le contexte et les grandes lignes du projet de création du Département de neurosciences dont l'objectif est de regrouper les forces vives en neurosciences du campus et des centres de recherche hors campus, pour assurer un développement et une visibilité à ce domaine à la Faculté de médecine et pour l'ensemble de l'Université. La création de ce département provient d'une demande initiée par les chercheurs et professeurs il y a quelques années, et répond à un besoin clair exprimé par les étudiants.

Elle fait part du processus de consultation mis en place par un comité formé à cet effet, pour identifier les membres potentiels du personnel enseignant qui feraient partie de ce département. Dans un premier temps, une invitation ciblée a été adressée à des professeurs œuvrant en neurosciences à la Faculté de médecine, et dans un deuxième temps, l'invitation a été diffusée à l'ensemble du corps professoral de la Faculté, leur offrant la possibilité de se joindre au futur département. Le critère d'acceptation des demandes par le comité et la Faculté était que les activités principales d'enseignement et de recherche des membres potentiels soient en neurosciences. Au terme de cette consultation, le Comité a retenu 72 membres du personnel enseignant en appartenance primaire, et quelques-uns en appartenance secondaire ou en accréditation, pour former ce nouveau département.

Elle présente ensuite la planification prévue quant aux mouvements des personnels de soutien et administratif ainsi que l'évolution de l'effectif étudiant projeté, les programmes de formation qui seront offerts par ce département, incluant le nouveau baccalauréat en neurosciences dispensé à compter de l'automne 2013. Enfin, des précisions sont données sur la répartition des crédits étudiants, les infrastructures prévues et les coûts estimés. En conclusion, Mme Boisjoly propose à l'Assemblée d'adopter la résolution suivante : « À la suite des consultations tenues dans le cadre du processus d'optimisation des sciences fondamentales de juin 2010 à octobre 2012, le Conseil de la Faculté de médecine recommande au Conseil de l'Université du 10 juin prochain, la création du Département de neurosciences à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal ».

Mme Michèle Brochu, directrice du Département de physiologie, remercie Mme Boisjoly de permettre aux membres de son département d'exposer leurs inquiétudes, lesquelles ont fait l'objet d'une lettre déposée en correspondance (document A-21/550^e/954). Bien qu'elle considère que la création d'un Département de neurosciences soit intéressante du point de vue scientifique, elle doute qu'elle puisse se faire à coût nul tant sur le plan des aménagements physiques que du recrutement et dit s'inquiéter des répercussions sur le Département de physiologie. Référant à la présentation de la doyenne, Mme Brochu déplore que la création du Département de neurosciences va entraîner le transfert de près de la moitié des professeurs du Département de physiologie vers ce nouveau département, dont plusieurs sont des professeurs sous octroi. Ces départs auront pour effet de faire augmenter fortement la moyenne d'âge de ce département. En outre, les coûts associés à la création du Département de neurosciences et de l'École de santé publique sont susceptibles d'avoir un impact budgétaire dont on s'inquiète en regard du renouvellement du corps professoral du Département de physiologie. Elle évoque également une inquiétude en regard de la migration prévue dans les centres de recherche, considérant que la proximité favorise la collaboration. Elle souligne d'autre part qu'une université à vocation médicale comme l'UdeM ne saurait se passer d'un Département de physiologie, à l'instar des plus grandes universités nord-américaines. Elle rappelle d'ailleurs qu'il y a un prix Nobel de physiologie et de médecine, dont la majorité des récipiendaires font de la recherche en sciences fondamentales. Elle mentionne ensuite la bonne contribution du Département de physiologie au niveau de l'enseignement dispensé en médecine, en médecine dentaire, en médecine vétérinaire, en pharmacie et à l'École de réadaptation. Bien que le Département de physiologie n'offre pas de baccalauréat, 51 % de ses revenus proviennent de sa contribution à l'enseignement de premier cycle dans divers départements, ce qui souligne l'importance de la physiologie dans plusieurs disciplines. Elle conclut en déclarant que le département souhaite poursuivre le développement de ses programmes et désire pour ce faire s'assurer du soutien de la Direction facultaire et du rectorat.

Mme Lucie Parent remercie la doyenne pour son excellente présentation. Elle lui demande si la direction a examiné l'impact de la création du programme de baccalauréat en neurosciences et évalué la capacité d'attirer des nouvelles clientèles étudiantes externes, qui pourraient être attirées, par exemple, par l'Université McGill. Elle désire s'assurer que ces nouvelles clientèles ne correspondent pas, en fait, à un déplacement de clientèles provenant du programme de sciences biomédicales de la Faculté de médecine.

Mme Boisjoly se dit convaincue que l'Université de Montréal attirera de nouvelles clientèles. Elle évoque les universités McGill et de Toronto qui offrent des programmes semblables et qui attirent un grand nombre d'étudiants. En réponse à l'intervention de Mme Brochu, elle affirme que la Faculté de médecine et l'Université de Montréal considèrent la physiologie comme une discipline essentielle à la formation non seulement des médecins, mais également des professionnels de la santé en général, et son maintien est une priorité de la Faculté. Il n'est pas question d'abolir ou de fusionner ce département dans la proposition soumise. Actuellement, la Faculté est en questionnement au sujet de la physiologie. Il y a des pistes de solutions qui feront l'objet de discussions avec le Département de physiologie, dont on attend un plan.

En complémentaire, Mme Parent demande à Mme Boisjoly si la direction estime que 100 % des étudiants qui vont s'inscrire à ce programme proviendront d'autres programmes que sciences biomédicales, ajoutant que cela lui apparaît être un estimé assez optimiste. Mme Boisjoly répond qu'elle ne fait pas cet estimé. Mme Parent lui demande alors si on anticipe qu'à peu près 50 % des clientèles viendront des meilleurs étudiants qui sont présentement inscrits au programme en sciences biomédicales.

M. Alexandre Prat, anciennement professeur au Département de physiologie, et maintenant professeur au Département de médecine, ainsi que directeur de l'axe neurosciences au CHUM, souhaite apporter un complément de réponse à Mme Parent. Il déclare que l'Université McGill est à finaliser un programme de baccalauréat en neurosciences pour lequel McGill estime recruter des nouvelles clientèles provenant d'autres disciplines à l'Université de Montréal, ce qui, à son avis, va créer une compétition entre les deux institutions. Il mentionne le grand intérêt manifesté par les étudiants pour ce programme et se dit confiant en regard de l'apport d'étudiants provenant de l'extérieur pour peupler le baccalauréat en neurosciences. Il n'a pas l'impression que ce programme va entrer en concurrence avec les autres programmes de baccalauréat de l'UdeM. La force d'intégration issue des cliniciens et des chercheurs fondamentaux sur les campus hospitaliers et des professeurs sur le campus, qui est mise de l'avant avec la création du Département de neurosciences, est la valeur ajoutée qui va permettre de recruter beaucoup d'étudiants au baccalauréat, mais surtout à la maîtrise et au doctorat.

En complément de réponse, M. Lalande précise que lors de l'étude du dossier à la Commission des études, les questions de pertinence, de faisabilité et d'impacts ont été examinées et il a été permis de conclure qu'il n'y aurait pas d'impact d'importance sur les autres programmes. Cette question a également été regardée à toutes les étapes du suivi de ce dossier, dont la Commission d'évaluation des projets de programmes de la CRÉPUQ et le Ministère. Il observe que les craintes qui ont été exprimées s'apparentent à celles qui ont été manifestées lors de la création des baccalauréats en sciences biopharmaceutiques et en sciences biomédicales. Or, l'expérience montre qu'il n'y a pas eu un tel effet. Le volume d'étudiants, de très bon niveau, qui sont attirés par les programmes de sciences, en particulier dans le domaine de la santé, est suffisamment grand. Ce programme risque d'impacter davantage les programmes des autres universités que ceux de l'UdeM, conclut-il.

M. Dumont souhaite obtenir des éclaircissements sur trois points, soit : le mouvement des professeurs, le modèle centrifuge susceptible d'être développé lors de l'implantation de ce département, et enfin le fait de phagocyter les départements existants. Adressant sa première question au secrétaire général, il demande si l'on a des exemples de mouvements de professeurs à la suite de la création d'un département dont les membres ont été puisés dans différentes unités, et le cas échéant, comment cela a été fait.

Le secrétaire général évoque des fermetures de départements, par exemple les départements d'anatomie, de géologie ou d'arts plastiques, qui ont donné lieu au rattachement de certains professeurs à un autre département. Cependant, on n'a pas retrouvé dans l'histoire récente de cas similaire de création d'un nouveau département.

M. Dumont demande des détails relativement au modèle envisagé pour l'implantation de ce département, entre autres son fonctionnement, sa direction, la distribution des charges d'enseignement, le rattachement des professeurs, les axes de recherche qui y seront développés.

Mme Boisvert considère comme inappropriée la question de M. Dumont, l'Assemblée devant au préalable se prononcer sur la création de ce département. En ce qui concerne les modalités pour le recrutement et l'affiliation des professeurs, des ouvertures seront annoncées et les professeurs qui souhaitent joindre ce département en affiliation primaire ou secondaire pourront en faire la demande. Elle souligne que

personne ne sera forcé de rejoindre un département ou d'en quitter un. D'autre part, elle précise que la création d'un programme de premier cycle en neurosciences ne relève pas de cette Assemblée. Elle souhaite réitérer le propos de M. Lalande, à l'effet que les instances pertinentes ont été consultées et ont donné leur avis, enfin l'approbation ministérielle a été donnée pour la création de ce programme qui ouvrira en septembre prochain.

Le président des délibérations estime que cette question fait partie de la proposition soumise de création d'un département.

M. Dumont revient sur le modèle centrifuge qui, à son avis, est susceptible d'être implanté et qui va entraîner la migration des chercheurs, notamment du Département de pathologie, vers les centres de recherche. Il demande ce qui est prévu pour les espaces de laboratoires qui seront libérés ainsi que pour certaines infrastructures de recherche, notant que des coûts sont associés à cette opération. À son avis, la migration des chercheurs va contribuer à diminuer le caractère attractif du campus, étant donné l'impact sur la capacité de créer des équipes ou des liens physiques entre les chercheurs.

Mme Boisjoly affirme que tout l'effort d'optimisation a justement pour objectif d'assurer la poursuite sur le campus de la recherche en sciences fondamentales, et qu'il faut voir cette démarche comme un remodelage. De nouvelles infrastructures de recherche très intéressantes pour les chercheurs seront déployées au CHUM et à Ste-Justine. Elle assure que l'objectif n'est pas de vider le campus pour nourrir les centres de recherche, cependant, dans le cas des chercheurs auxquels réfère M. Dumont, compte tenu de leur thématique de recherche, il y avait une logique de regroupement qui était bénéfique pour le développement de ces chercheurs. Ce n'est toutefois pas une tendance lourde et la création d'un campus fort en neurosciences à la Faculté de médecine vise justement à créer des conditions pour rendre la recherche sur le campus intéressante.

En complément de réponse, M. Prat précise que les quatre professeurs en pathologie sont des pathologistes qui avaient depuis longtemps entrepris des démarches pour se rapprocher du milieu clinique en raison de leur discipline de recherche, cela s'est fait parallèlement à la création du Département de neurosciences. Au sein du Département de pathologie, leur déménagement au CHUM avait déjà été entamé, négocié et finalisé. Il assure que cela n'a pas été fait dans l'esprit d'un mouvement centrifuge pour vider le campus et peupler les centres hospitaliers, il s'agit de deux éléments concurrents et parallèles.

En troisième lieu, M. Dumont exprime son inquiétude à l'idée que les unités qui se font solliciter pour constituer le Département de neurosciences vont perdre des membres et également des liens avec une équipe. Notant la perte de 4 postes en pathologie et de 14 postes sur 21 en physiologie, soit plus de la moitié des postes, il estime qu'il en découle une perte d'identité et de capacité de développement ou de diversification de ce qu'on voudrait faire en physiologie notamment. Il soulève qu'il n'y a pas de garantie qu'on va travailler avec ces unités pour voir comment elles pourront se développer.

Mme Boisjoly mentionne qu'il y a au moins deux neuropharmacologues qui ont choisi de demeurer au Département de pharmacologie et d'avoir une appartenance secondaire. En ce qui concerne le Département de physiologie, certaines solitudes ont été observées. Elle croit que la situation offre l'opportunité au Département de physiologie de se définir de façon différente pour l'avenir.

M. Dumont demande s'il y a des garanties que la Faculté de médecine va aider le Département de physiologie à se développer. Est-ce que des ententes sont prévues à ce sujet avec la direction du Département?

Mme Boisjoly rappelle que les postes n'appartiennent pas aux départements, mais sont gérés au niveau de la faculté. Elle assure que si le Département de physiologie propose des candidatures intéressantes avec une programmation de recherche qui est pertinente aux besoins de la Faculté de médecine, la direction va le soutenir. Elle mentionne d'ailleurs que la direction est en attente à cet égard et se dit confiante que le Département de physiologie va poursuivre dans ce sens dans les prochains mois.

M. Portugais indique avoir plusieurs questions dont certaines concernent les professeurs sous octroi et d'autres qui concernent le pouvoir d'attraction. À propos des professeurs sous octroi, référant au plan d'intégration du Département de physiologie pour ses cinq professeurs sous octroi, mentionné précédemment par Mme Brochu, il désire avoir des précisions sur la planification qui est faite à leur sujet à la suite de leur migration au Département de neurosciences. Est-ce que leur intégration va être

garantie ou est-ce qu'ils vont perdre leur promesse d'intégration? Sa deuxième question porte sur l'impact pour le Département de physiologie du départ de près de la moitié de ses professeurs, ajoutant que le commentaire précédent de la doyenne sur l'ouverture à des propositions de la part de ce Département lui donne l'impression d'une certaine improvisation. Il demande quel sera l'impact de cette transformation sur l'embauche de futurs professeurs sous octroi.

Concernant la première question relative aux professeurs sous octroi et l'éventuelle promesse d'intégration, Mme Boisvert réitère le commentaire de la doyenne de la Faculté de médecine à l'effet que les postes de professeurs, incluant les professeurs sous octroi, sont gérés par les facultés et non par les départements. Ceci dit, elle assure que si des professeurs sous octroi ont reçu de l'Université une promesse d'intégration, ces promesses seront respectées. Toutefois, à sa connaissance, dans le cas du Département de physiologie, il a plutôt été question d'une éventuelle promesse d'intégration. D'autre part, selon les divers commentaires exprimés, elle observe que l'on semble souhaiter une reconfiguration tout en désirant avoir des garanties que l'existant va demeurer tel quel. Or, elle signale que par le projet qu'elle soumet, la Faculté de médecine souhaite une reconfiguration d'une partie de ses activités.

Mme Boisjoly reconnaît qu'il est tout à fait légitime pour les professeurs sous octroi de vouloir savoir ce qui les attend. Elle indique qu'à cet égard la direction de la Faculté de médecine a annoncé que les dossiers de mises en poste seront évalués une fois par année et que les professeurs sous octroi, qu'ils soient du Département de neurosciences, de physiologie ou autres, seront traités de la même façon. Si le dossier est bon et répond aux besoins et aux critères de mise en poste, le professeur sera mis en poste, assure-t-elle. La direction souhaite, selon l'orientation qu'elle s'est donnée depuis deux ans, que les professeurs sous octroi choisissent, pour leur recherche et leur enseignement, le département où ils pourront le mieux se développer. Enfin, elle assure que cela sera fait avec un souci d'équité.

M. Portugais dit ne pas être tout à fait convaincu par le commentaire de la doyenne au sujet de la reconfiguration. Il poursuit avec des questions relatives au pouvoir d'attraction. Il demande si des études ont été faites sur le recrutement de nouveaux étudiants et en quoi cette réforme va améliorer les programmes d'études et la possibilité de recruter davantage, et enfin de quel ordre.

Mme Boisvert soulève un point d'ordre. Les questions soulevées ont été posées dans les instances appropriées et ont reçu des réponses qui ont satisfait l'Université, la CRÉPUQ et le ministère de l'Enseignement supérieur qui a donné le feu vert à l'ouverture de ce programme. Elle considère que c'est du département et non du programme que l'on doit discuter dans l'instance présente.

Ce dont convient le président des délibérations.

M. Portugais objecte que l'argument du pouvoir d'attraction de la nouvelle clientèle a été présenté par la doyenne et qu'il pose donc une question au sujet de ce pouvoir d'attraction. Qu'en est-il?

Mme Boisjoly considère que l'objet de la discussion est la création du Département de neurosciences. Cependant, elle est consciente que les neurosciences ne sont pas dispensées exclusivement à la Faculté de médecine et c'était pour démontrer la plus-value, non seulement pour la Faculté de médecine, mais aussi pour l'Université de Montréal, qu'elle a jugé bon de présenter la programmation du premier cycle.

M. Campos remercie la doyenne, Mme Boisjoly, ainsi que Mme Boisvert pour les explications fournies. Néanmoins, les éléments soulevés par Mme Brochu l'incitent à s'interroger notamment sur les procédures préalables, plutôt que sur les impacts de ce projet. Étant donné que la création d'un tel département change entièrement la dynamique de la Faculté de médecine et de plusieurs de ses départements, certains étant plus affectés que d'autres, il demande si la Faculté a fait un sondage auprès des professeurs de tous les départements, pour connaître leur sentiment général à l'égard de ces grands changements et voir s'ils estimaient que cela représentait une voie d'avenir.

Mme Boisjoly indique que les assemblées départementales, autant en sciences fondamentales qu'en sciences cliniques, ont été rencontrées. Il y a eu un avis général au niveau de la Faculté et même des contacts individualisés avec certains professeurs. Enfin, tout le processus a culminé dans un Conseil de Faculté de médecine avec l'adoption à l'unanimité de la proposition de création du Département de neurosciences. À son avis l'absence de demande de vote pour la création témoigne de l'appui général. Sur le plan de l'information et de la communication, les choses ont été faites de très bonne façon, conclut-elle.

M. Campos désire savoir si, lors des consultations en assemblées, toute l'information a été mise sur la table, incluant par exemple les pertes pour certains départements.

Mme Boisjoly confirme et elle invite les directeurs des départements et les membres de la Faculté de médecine à corroborer ses dires.

M. Hugues Cormier témoigne pour le Département de psychiatrie, qui est un département potentiellement « phagocytaire » ou en danger, mais qui perçoit au contraire la situation comme un vent de changement. Il est d'avis qu'il y a un certain phénomène de résistance exprimé par certaines personnes. Il a eu l'occasion de discuter du projet proposé avec le Dr Valiquette, directeur d'un département qui a dû quitter l'Assemblée en raison d'un appel d'urgence, et qui est très favorable au projet, de même que son collègue directeur du Département de psychiatrie.

Le doyen de la Faculté de médecine dentaire, M. Lavigne, signale que 50 % des chercheurs de la Faculté de médecine dentaire sont des neurosciences, une situation qui dure depuis plus de 25 ans sans poser de problème, au contraire elle a même permis de faire évoluer les choses. À son avis, il importe de se rappeler que l'on se dirige vers une mutation qui va augmenter l'offre d'enseignement, la qualité, la diversité et l'interdisciplinarité. Selon lui, la physiologie va se réadapter. Il ajoute que l'on parlait déjà de ce programme il y a plus de 30 ans lorsqu'il était étudiant en sciences neurologiques. D'autre part, il voit d'un bon œil la délocalisation de certains laboratoires en sciences fondamentales vers le CHUM, étant donné l'importance de favoriser les échanges, sur le plan de la recherche, entre les cliniciens et les chercheurs de sciences fondamentales. Enfin, considérant qu'on essaie de créer un pont entre les sciences en neurologie du campus et les sciences en neurologie du milieu clinique depuis 30 ans, et qu'une avenue semble se dessiner, il dit espérer que l'on fera suffisamment confiance à toutes les instances qui, depuis 30 ans, ont analysé la question en profondeur. En terminant, il dit appuyer sans réserve la création de ce département.

À titre de directeur du Département de biochimie et de médecine moléculaire, M. Baron dit aussi avoir des inquiétudes quant à l'impact de la création du Département de neurosciences sur la clientèle de son département. Il fait part d'une inquiétude qui s'était également manifestée dans le passé lors de la création d'autres programmes de l'UdeM, notamment en sciences biomédicales et en sciences biopharmaceutiques, qui pouvaient être perçus comme compétiteurs et qui avait amené son département à faire le constat que son programme avait besoin d'une réforme majeure. Cette réforme a été réalisée en concertation avec plusieurs départements de la FAS, notamment en chimie et en sciences biologiques, et a résulté en des programmes mieux adaptés aux besoins de la clientèle, entraînant une hausse de la clientèle de son département, sans que les autres départements en aient souffert. Ceci dit, il estime que le besoin pour une formation de pointe existe et est d'avis que c'est plutôt le changement qui suscite des inquiétudes. Il demande ensuite à la doyenne quelle approche est prévue pour orienter les étudiants parmi tous les programmes en sciences biomédicales, en sciences biopharmaceutiques et, à partir de septembre, en sciences neurosciences, et qui risquent de semer la confusion parmi les étudiants.

Le président des délibérations signale à M. Baron que la discussion porte sur la création d'un département et non sur les programmes.

M. Saul estime que l'Assemblée universitaire devrait être heureuse de ce projet et participer d'une manière consensuelle à la naissance de ce nouveau département. Considérant cependant les inquiétudes des membres du Département de physiologie, exprimées par Mmes Brochu et Parent, il suggère qu'au cas où les perspectives positives qui ont été présentées autant en neurosciences qu'en physiologie et pour d'autres départements ne soient pas confirmées, il serait nécessaire que l'Assemblée produise un rapport sur l'évolution de la situation dans un an. Il propose donc un amendement à la proposition soumise à l'Assemblée demandant un rapport au Comité de la planification à l'Assemblée universitaire dans un an sur les suites de la création d'un département de neurosciences sur d'autres départements, ajoutant que cela permettrait de voter d'une manière plus consensuelle et avec moins d'inquiétude sur l'avenir de certains départements et de certains professeurs.

Le président des délibérations rappelle que la proposition soumise par le Comité de la planification est que l'Assemblée donne son accord à la création du Département de neurosciences à la Faculté de médecine. L'amendement proposé se lit comme suit : « Le Comité de la planification fera rapport dans un an, à l'Assemblée universitaire sur les suites de la création du Département de neurosciences ». Ce dont convient M. Saul.

La proposition d'amendement est appuyée, le vote n'étant pas demandé, l'amendement est adopté.

M. Lewis fait un point d'ordre, étant donné qu'il est près de 15 heures et qu'il reste quelques points à l'ordre du jour, il propose que l'Assemblée termine le point 15 le plus rapidement possible, et reporte les points 16 et 17 pour traiter du point 18.

Le président considère qu'il reste quelques minutes avant 15h qui permettent d'entendre les interventions au sujet du point 15, puis il cède la parole à M. Schiettekatte.

M. Schiettekatte constate que certaines recherches menées par des membres du Département de physique dans des laboratoires partagés avec des membres du Département de physiologie n'ont pas été évoqués dans le projet présenté, malgré le lien avec les neurosciences. En écho aux propos précédents, il dit se soucier de l'impact négatif comparé à l'impact positif que pourrait avoir la formation du département.

Mme Brochu désire apporter une clarification à propos du plan d'action demandé par la direction de la Faculté au Département de physiologie. Elle indique qu'un projet a été soumis il y a deux ans, incluant des cours et un recrutement. Cependant, le projet est resté lettre morte sans que le département ait été informé des raisons. Elle se dit très heureuse d'avoir entendu que la direction va soutenir et aider le Département dans la préparation d'un plan d'action qui, cette fois-ci, sera accepté.

Constatant qu'il est 15 heures, le président des délibérations signale un problème procédural dû au fait que le point 18, fixé à 15 heures, devait être présenté par M. McFalls qui n'a pu se joindre à l'Assemblée en raison du retard de son vol. L'Assemblée revient alors à la considération du point 15 portant sur la création du Département de neurosciences.

Le président des délibérations ayant constaté qu'il n'y a plus d'autres demandes d'interventions sur le sujet. Mme Parent demande le vote sur la proposition amendée à savoir de donner l'accord à la création du Département de neurosciences et de demander au Comité de la planification de faire rapport à l'Assemblée universitaire, dans un an, des suites de la création du Département de neurosciences.

Le vote secret est demandé. La proposition est appuyée.

M. Dumont intervient pour apporter une précision procédurale concernant le vote secret. À son avis, les règlements de l'Assemblée précisent que le code Morin est supplétif au code Lespérance. Il dit avoir vérifié dans le Code Morin et constaté que le vote secret est accordé lorsque cinq personnes en font la demande. Il souhaite que l'Assemblée procède de cette manière, l'idée de voter sur le vote secret lui apparaissant trop lourde.

Le président des délibérations répond que selon les règlements de l'Assemblée, ce sont les règles du code Lespérance qui prévalent. Or, puisque le code Lespérance n'est pas silencieux à ce sujet, ce sont ces règles qui seront suivies.

L'Assemblée procède au vote et adopte la proposition de vote secret à la majorité des voix. L'Assemblée procède ensuite au vote secret sur la proposition principale telle qu'amendée et l'adopte à la majorité des voix.

Le président des délibérations invite l'Assemblée à passer au point 18, dont la présentation a été fixée à 15 heures.

AU-550-16

RAPPORTS D'ÉTAPE DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS
A-21/550^e/953

AU-550-16

Ce point a été traité à la suite du point 18.

Le secrétaire général informe que certains présidents de comités, qui ne pouvaient être présents, lui ont fait parvenir un rapport sur l'état d'avancement des travaux de leur comité, dont il fera

lecture à l'Assemblée. Il cède ensuite la parole à M. Pierre Moreau, président du Comité concernant une politique d'information à l'Université de Montréal

Comité concernant une politique d'information à l'Université de Montréal

M. Pierre Moreau présente les membres du Comité et fait état des rencontres tenues au cours de l'année écoulée. Le Comité poursuit son travail de rédaction d'une politique construite autour de valeurs fondamentales et de grands principes. Cette politique aura comme objectif de compléter de nombreux règlements et politiques déjà en vigueur à l'Université de Montréal et qui ont un impact sur l'information et la communication. Ces règlements et politiques en vigueur ont été recensés et analysés afin de prendre en compte leur spécificité et d'assurer la complémentarité de la nouvelle politique. Les moyens à mettre en œuvre pour permettre le respect des valeurs et des principes de cette politique seront contenus dans une série de recommandations. Le Comité vise avoir terminé ce document au cours de l'automne 2013.

Comité de la recherche

En l'absence de M. Gregor Murray, président du Comité de la recherche, Mme Geneviève Tanguay, vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, fait rapport. Elle fait état des rencontres tenues au cours de l'année écoulée en soulignant l'ajout au Comité d'un membre observateur représentant les stagiaires postdoctoraux, étant donné le rôle important joué par ceux-ci dans la recherche. Le Comité a eu des discussions relativement aux forums présentés par les fonds subventionnaires sur diverses thématiques – recherche nordique, vieillissement, arts et mieux-être, formation aux cycles supérieurs, et sur le développement durable, prévu pour le mois de juin. Il s'est également penché sur le mémoire présenté en regard de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI) et de la politique nationale de recherche d'innovation, ainsi que sur le pré sommet sur la recherche universitaire et ses retombées. Le Comité a été saisi du projet de révision de la Politique de l'Université de Montréal sur la probité intellectuelle en recherche qui fait suite à l'adoption par les trois conseils subventionnaires fédéraux du nouveau cadre de référence, des modifications devraient être proposées à l'automne prochain.. Enfin, il a amorcé un chantier de réflexion sur les politiques qui concernent les centres de recherche au sein de l'établissement, ainsi qu'un chantier sur une éventuelle politique du libre accès.

M. Dumont évoque un des éléments du mandat du Comité de la recherche qui est de répertorier la politique sur le budget de recherche non subventionnée, et demande si le comité compte explorer des pistes en vue d'améliorer le financement des équipes de recherche, des jeunes chercheurs et des étudiants.

Mme Tanguay répond qu'une des possibilités à cet égard réside dans la politique concernant les centres de recherche au sein de l'établissement. Le Comité n'a pas de projet concernant les jeunes chercheurs ou les étudiants, mais pourrait en discuter.

M. Dumont réitère que cet aspect relève du mandat fondamental du Comité de la recherche, et qu'un autre volet du mandat consiste à « améliorer les conditions de la recherche à l'Université et d'en encourager le développement ». À son avis, plutôt que de se lancer dans de nouveaux mandats, le Comité doit se concentrer sur les activités de recherche à l'Université, conformément au mandat qu'il a reçu.

Mme Tanguay signale que l'Université a l'obligation de revoir, pour l'automne prochain, sa politique sur la probité intellectuelle en recherche à la suite de l'énoncé des trois conseils subventionnaires fédéraux; il s'agit d'une urgence qui ne peut être contournée pour favoriser autre chose pour le moment. D'autre part, l'Université s'est engagée à se doter d'une politique sur le libre accès afin de rendre publics les résultats de recherche et de donner accès à ses bases de données à d'autres chercheurs. Elle assure M. Dumont qu'elle fera part de ses suggestions aux membres du Comité.

Comité de nomination de l'Assemblée universitaire

Le secrétaire général indique que ce comité fera rapport au point 17 de l'ordre du jour, consacré à la présentation de son rapport sur la représentativité des instances.

Comité du statut du corps professoral

M. Pierre Trudel, président du Comité du statut du corps professoral, ne pouvant être présent à l'Assemblée, a fait parvenir son rapport par courriel au secrétaire général qui en donne lecture :

Au cours de l'année écoulée, le Comité du statut du corps professoral a procédé à l'étude des questions suivantes, soit la proposition de modification du Règlement sur les professeurs adjoints de clinique, et le projet de Contrat d'affiliation entre l'Université de Montréal et le CHUM. Le Comité prévoit faire rapport à l'Assemblée sur ces deux questions au cours de la prochaine année académique. Par ailleurs, le Comité du statut du corps professoral a constaté que le Sous-comité chargé d'examiner les contrats d'affiliation a rempli son mandat lorsque celui-ci a remis son rapport et considère qu'il devrait être dissous.

Comité *ad hoc* de consultation sur la situation financière de l'Université de Montréal

Mme Marianne Kempeneers, présidente du Comité *ad hoc* de consultation sur la situation financière de l'Université de Montréal ne pouvant être présente à l'Assemblée, a communiqué avec le secrétaire général pour faire rapport. Le comité ne s'est pas réuni au cours de cette année, mais compte réactiver ses travaux à l'automne 2013.

Comité de la planification

Le secrétaire général indique qu'un rapport détaillé (document A-21/550^o/953) a été déposé et peut être consulté sur le wiki.

Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement

Le secrétaire général rappelle que ce comité relève de la COMET, mais qu'il est prévu qu'il présente un rapport périodique à l'Assemblée. Cependant, le Comité souhaite déposer son rapport dans un premier temps à la COMET et reviendra devant l'Assemblée universitaire au cours de l'automne.

M. Portugais demande s'il est possible de recevoir le rapport de M. Blondin à ce sujet.

M. Jean-Pierre Blondin indique que le Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement fera rapport à la COMET des travaux qu'il aura faits au cours de l'année, et par la suite rapportera à l'Assemblée ses conclusions, comme cela a été prévu lors de sa création.

AU-550-17

COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE
- Rapport sur la représentativité au sein des instances
A-21/550^o/940

AU-550-17

La présidente du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire (CNAU), Mme Anne-Marie Boisvert, présente le rapport du Comité, consigné au document A-21/550^o/940. Elle rappelle le mandat reçu par le Comité en 2011 sur la question de la représentativité des instances et la consultation menée par le Comité sur cette question auprès de l'ensemble de la communauté universitaire, dont les paramètres sont précisés dans le rapport déposé. Elle fait état de la disparité des représentations exprimées à travers les onze mémoires reçus en provenance de groupes et d'individus. Elle explique que dans ce contexte, le Comité est rapidement arrivé à la conclusion que les notions de représentativité véhiculées dans les mémoires étaient irréconciliables et qu'en conséquence, le Comité n'était pas en mesure de faire des recommandations à ce sujet, et ne pouvait que résumer l'essentiel des positions présentées. À propos de la facture du rapport, elle indique qu'un des membres du Comité, M. Portugais, même s'il partageait l'opinion que le Comité ne présente pas de recommandations à l'Assemblée, préférerait la présentation d'un tableau synthèse des interventions. M. Portugais a démissionné du Comité avant la remise du rapport final, mais a acquiescé à ce que le tableau récapitulatif qu'il avait préparé soit annexé au rapport.

M. David Lewis remercie le Comité pour son rapport et pour sa présentation franche de l'état de la situation. Il se dit en accord avec les divergences d'opinions constatées, mais n'est pas convaincu de leur complète opposition. Il note le paradoxe évoqué par Mme Boisvert à propos d'un mémoire, qui s'illustre, selon lui, par le fait que les chargés de cours ne sont jamais parvenus à faire élire un de leurs représentants au sein du CNAU. Il y a des problèmes et des pistes de solutions qui sont soulevés dans les

rapports déposés auxquels, à son avis, il faudrait s'attarder. Il s'enquiert de la suite prévue et des pistes de solutions qu'elle envisage pour sortir de cette impasse.

Mme Boisvert répond que si le Comité avait vu une piste de solution, elle serait dans le rapport. Elle réitère que le Comité en est arrivé à la conclusion qu'il n'était pas en mesure d'identifier de pistes de solutions et l'a clairement indiqué dans le rapport déposé. Elle insiste sur le fait que le rapport était unanime, qu'il a été réfléchi, discuté et que c'était presque une évidence pour les membres du Comité qu'ils en arrivaient à cette solution, qui reconnaît-elle, n'en est pas une.

En complémentaire, M. Lewis estime qu'il faut cependant avancer, et donc qu'il va falloir trouver quelque chose.

M. Dumont remercie les membres du Comité pour la consultation qui a été réalisée, ainsi que tous les groupes et individus qui ont pris le temps de réfléchir à la manière d'améliorer la représentativité des instances. Il constate que le point commun est que tous s'entendent sur la nécessité d'améliorer la représentativité. Il considère que le CNAU a fait le maximum, mais qu'il faut avancer sur cette question de représentativité étant donné les manques criants dans certaines instances. Notant que la consultation s'adressait à toute la communauté de l'Université, il se dit surpris qu'aucun représentant de l'administration, aux niveaux départemental, facultaire et de l'Université, ne s'est présenté devant le CNAU pour faire part de sa vision pour améliorer la représentativité des instances.

Mme Boisvert mentionne que la secrétaire de la Faculté de médecine a fait parvenir une communication au nom du Comité de direction de la Faculté de médecine. C'est la seule instance qui s'est prononcée sur la représentativité dans une perspective de représentation disciplinaire dans les instances.

Mme Thérèse Cabana déplore une phrase à la page 5 d'un document d'accompagnement du SGPUM où l'on dit : « par « professeur » il [le SGPUM] entend « professeur membre de l'unité d'accréditation du SGPUM » ». Elle déclare qu'au cours de sa carrière de près de 27 ans à l'Université, ayant été directrice de département et maintenant membre du Conseil, elle a été moins longtemps membre du SGPUM que membre de la direction; or, pendant toutes ces années, elle s'est considérée et se considère encore comme membre professeur.

M. Saul désire faire quelques commentaires sur le rapport qu'il a trouvé très édifiant. Il a constaté qu'un sentiment de sous-représentation émerge de tous les mémoires. Il comprend la position du Comité, mais trouve regrettable qu'il n'ait pas été possible d'aboutir à quelques idées générales ou à quelques possibilités de changements concrets, et est d'avis qu'il faut tenter de récupérer ce travail et le faire déboucher vers un résultat concret. Revenant sur un des constats soulevés par Mme Boisvert à l'effet que ce sont essentiellement des organisations qui ont pris part à la consultation, il se dit peu surpris de ce constat étant donné que la communauté universitaire est peu au fait des organismes qui gèrent le fonctionnement de l'institution. À son avis, la prochaine étape devrait être d'informer la communauté de l'existence des instances et de leur rôle. Il estime toutefois que ce travail ne devrait pas se faire dans le cadre du Comité de nomination, qui n'est pas une structure appropriée pour cette fin. Il propose la formation dès maintenant, par l'Assemblée, d'un comité *ad hoc* constitué d'un représentant de chacune des composantes de la communauté universitaire qui serait chargé, en premier lieu, de produire une information à la communauté universitaire sur ce que sont les instances, en deuxième lieu, de solliciter des interventions sur la représentativité, et finalement de faire rapport à l'Assemblée universitaire pour aboutir à des résultats. Ce comité pourrait passer l'été à préparer son plan d'action et démarrer son travail l'automne prochain.

Le président des délibérations signale que la proposition doit préciser la composition du comité et son mandat.

M. Saul précise que ce comité *ad hoc* sur la représentativité des instances serait composé d'un cadre, d'un professeur, d'un chargé de cours, d'un étudiant et d'un employé, et qu'il aurait pour mandat d'informer la communauté des activités des instances d'abord, puis de consulter la communauté sur les améliorations à apporter en matière de représentativité. La proposition est appuyée.

Le recteur observe que c'est ce qui a été tenté d'être fait pendant deux ans et considère qu'il faut faire le constat d'échec. Même si la proposition est louable, il doute qu'il y ait des travaux au cours de l'été à ce sujet. Il propose plutôt que les membres réfléchissent à la question au cours de l'été et

reprennent la discussion à la séance de septembre. À propos de la remarque de M. Dumont concernant l'absence de commentaires de la direction, il explique que la direction ne voulait pas se faire reprocher de faire des commentaires, ajoutant qu'il n'y a pas eu de mot d'ordre à cet égard. Il constate un blocage dont il faut sortir, parce que toute la communauté est pénalisée par ce manque de représentation, dit-il. Il s'engage à ce que la direction ait des opinions et des propositions à faire dès la séance du 16 septembre.

Le président des délibérations avise que cette proposition de dépôt a préséance sur la proposition de M. Saul, c'est-à-dire de ne pas la traiter aujourd'hui, étant entendu que le sujet va revenir à la séance du mois de septembre. La proposition est appuyée.

M. Lewis convient du constat d'échec. À son avis, le mandat confié au CNAU était beaucoup trop large pour ce comité. Il pense qu'un comité informel pourrait traiter de la question et se dit disponible pendant l'été pour des réunions. Il se dit opposé au dépôt.

Abondant dans le sens de M. Saul en regard du constat d'échec d'une part, et considérant, d'autre part, les éléments présentés dans les onze rapports soumis, M. Ben Amar dit appuyer la proposition de M. Saul de former un comité de sages composé des principaux groupes de l'Université. Il se dit d'accord pour que l'on continue à travailler sur la question dès maintenant.

M. Jean-Claude Breton relève une contradiction à propos de la proposition de nommer un comité alors que le mandat n'a pas été défini. Il souhaite que la réflexion ne porte pas seulement sur ce qui se fait à l'Université. Évoquant les débats plus larges dans la société sur la question de la représentativité, notamment dans le cadre de la réforme de la carte électorale provinciale, il considère que la question est trop complexe pour être traitée aujourd'hui et souhaite que la discussion soit remise à l'automne.

M. Schiettekatte présente un point d'ordre pour réclamer que l'on parle du dépôt et non pas des arguments. Le président des délibérations réplique que les membres ont le droit d'appuyer leur position.

M. Hugues Cormier appuie les positions du recteur et de M. Breton de reprendre la discussion le 16 septembre autour des propositions qui y seront présentées.

Le président des délibérations précise que l'on traite de la proposition de déposer sur le bureau la proposition de M. Saul. M. Lewis demande le vote sur cette proposition.

M. Portugais demande une clarification en regard de l'annonce faite par le recteur de faire des propositions au nom de la direction pour la séance de septembre. Il estime que la souveraineté de l'Assemblée doit être préservée, à savoir la possibilité qu'elle a de disposer du dossier préparé par le CNAU, et qu'en ce sens toute proposition qui sera soumise à l'Assemblée devra tenir compte du travail de deux ans et demi qui a été fait. Il dit comprendre des collègues que le désir est soit de poursuivre la réflexion, soit de déposer la question le temps que l'Assemblée y revienne. Afin de clarifier l'objet du vote, il demande au recteur si les nouvelles propositions qu'il annonce sont associées, ou non, à la poursuite de la réflexion amorcée.

Le président des délibérations accepte la question, bien qu'il considère qu'il s'agit d'un élément indépendant, au sens où l'on peut déposer la question aujourd'hui sans savoir ce qui va se passer en septembre.

Le recteur précise que son commentaire n'est pas en opposition avec la proposition de M. Saul. Ne croyant pas que l'Assemblée peut dénouer l'impasse actuelle séance tenante, il propose que l'Assemblée prenne l'été pour réfléchir à la question, incluant la direction qui fait aussi partie de la communauté, et convienne d'en rediscuter au mois de septembre.

M. Portugais demande s'il s'agit d'une proposition de dépôt sur le bureau au sens du règlement.

Le président des délibérations indique qu'il s'agit plutôt d'une proposition de remise à une date fixe qui serait la première assemblée de septembre.

Le recteur confirme à M. Portugais que ce point reviendra à l'ordre du jour de la séance de septembre et que les propositions de la direction seront déposées en document afférent.

M. Lewis demande si l'on pourrait en profiter pour avoir une discussion plus large sur la question à la séance de septembre. Le recteur confirme que c'est le sens de son commentaire.

L'Assemblée procède au vote en regard de la proposition de dépôt de la proposition de M. Saul et de la remise de la discussion à la prochaine séance en septembre prochain. La proposition est adoptée à la majorité des voix.

M. Schiettekatte demande si le comité a simplement reçu les différentes positions et les a jugées irréconciliables ou s'il a tenté de réunir un certain nombre des intervenants pour avoir une discussion et tenter de dégager un consensus. Il croit que c'est ce qui a peut-être manqué à la démarche et il souhaite que cela soit fait dans une prochaine démarche.

Mme Boisvert assure que le Comité a fait un examen sérieux et elle mentionne les constats qu'il a faits, à savoir que tous les groupes veulent plus de représentativité, qu'ils se sont prononcés davantage sur les instances centrales, particulièrement l'AU, plutôt que sur les instances délocalisées, enfin que ce sont essentiellement les syndicats qui se sont exprimés sur la représentativité. Le Comité en est venu à la conclusion qu'il ne serait pas capable de concilier des positions aussi divergentes. Elle donne en exemple le rapport du SGPUM dans lequel il est dit qu'un officier académique n'est pas un professeur, même s'il dirige des étudiants aux études supérieures; elle rappelle à cet égard que le SGPUM précise que par professeur il entend professeur membre de l'unité d'accréditation du SGPUM. Or, cette question, rappelle-t-elle, avait fait l'objet d'un débat dans le cadre d'un comité formé par l'AU il y a quelques années.

M. Schiettekatte présente un point d'ordre, précisant que sa question était de savoir si le Comité avait invité des gens à venir discuter du rapport et à établir un consensus. Mme Boisvert répond que non.

À titre de membre du comité du SGPUM, M. Schiettekatte souligne que le rapport dont parle Mme Boisvert a fait l'objet d'une discussion à plusieurs relais avec de nombreux collègues et est de ce fait représentatif d'une bonne majorité de collègues à l'intérieur de l'Université. Il mentionne d'autre part qu'une des raisons pour lesquelles il a été demandé de se pencher sur cette question tient au fait qu'il y a une forte représentation des cadres au sein de la plupart des instances; considérant cela, le SGPUM souhaite que des professeurs réguliers non cadres puissent davantage participer aux instances.

Mme Boisvert précise qu'elle voulait mentionner que des membres du CNAU s'étaient rappelé que lorsqu'un sous-comité de cette assemblée avait discuté de cette question précise, il y avait eu division, et que ce sous-comité n'avait pas été capable de faire un rapport à l'Assemblée sur cette question. Ce sont des questions extrêmement conflictuelles et le CNAU a constaté qu'il n'était pas en mesure de trancher cette question, explique-t-elle.

À titre d'ex-membre du CNAU, M. Portugais intervient en appui à Mme Boisvert concernant le mandat confié au Comité, en réponse à la question de son collègue François Schiettekatte. Il précise que le mandat du CNAU était de faire une consultation auprès de la communauté sous forme de mémoire, ce qui a été fait. Aucun mandat n'avait été donné, ni aucun engagement n'avait été pris de recevoir les groupes. Il explique qu'il a tenu à faire le tableau synthèse déposé en annexe du rapport (document A-21/550^e/940), précisant que bien qu'il ait été préparé dans les bureaux du SGPUM, il ne s'agit pas d'un document syndical. Il invite les membres de la communauté à se référer à ce tableau qui présente une projection, objective, de l'ensemble des positions qui ont été déployées dans les onze rapports soumis. L'ensemble du rapport, incluant ce tableau, peut soutenir la réflexion des collègues pour la suite des choses en septembre et plus tard. En terminant, il appelle à ne pas manifester d'impatience à l'égard des membres du Comité qui ont travaillé de bonne foi et qui ont porté sur leurs épaules un mandat qui n'aurait peut-être pas dû atterrir au CNAU dès le départ, mais qui s'y sont prêtés de bonne grâce.

En réaction au commentaire de M. Portugais, le nouveau secrétaire général de la FAÉCUM, M. Tiago Silva, conteste l'objectivité du rapport, qui, dit-il, lance plusieurs flèches à la FAÉCUM. Il invite à la prudence dans l'analyse de ce document.

En l'absence d'autres interventions sur le rapport, le président des délibérations déclare que la discussion sur la représentativité reprendra à la séance de septembre. Il signale qu'il est 16 heures et invite l'Assemblée à aborder l'étude du point 19, consacré au rapport de la direction sur l'implantation du PGI, et dont le traitement a été fixé à 16 heures.

AU-550-18 CRÉATION ET MANDAT D'UN COMITÉ AD HOC DE RÉVISION AU-550-18
DES PRATIQUES ET DE LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ
A-21/547^o/920, A-21/547^o/921

En l'absence de M. Laurence McFalls, qui a demandé l'inscription de ce point à l'ordre jour, Mme Marion Vacheret propose son report à la séance du mois de septembre, si possible en début de séance, pour éviter qu'il soit reporté de nouveau. La proposition est appuyée et adoptée à l'unanimité.

Le président des délibérations mentionne que ce point pourra être mis à heure fixe.

L'Assemblée revient au point 16 de l'ordre du jour portant sur les rapports d'étape des présidents de comité.

AU-550-19 PGI : RAPPORT DE LA DIRECTION SUR L'IMPLANTATION DU PGI AU-550-19
A-21/550^o/951 et A-21/550^o/956

À l'invitation du président des délibérations, la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, Mme Louise Béliveau, et le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, présentent un rapport détaillé sur l'implantation du projet PGI à l'aide d'une présentation électronique (document A-21/550^o/956). Après un exposé sur les éléments de contexte, notamment la situation des systèmes patrimoniaux d'information de l'UdeM et les impacts liés à leur exploitation, l'exposé s'attarde sur les principes directeurs du projet PGI, l'état d'avancement du projet, ses enjeux et ses défis globaux, puis termine avec un état de situation pour chacun des trois volets du PGI : Finances, Ressources humaines-Paie, et Gestion académique.

Avant de céder la parole aux membres, le président des délibérations observe qu'il se fait tard et invite les membres à se limiter à une question principale et à réserver les questions additionnelles, s'il y a lieu, pour un deuxième tour de parole, si le temps le permet.

M. Portugais note que le budget initial pour l'achat du logiciel Peoplesoft est de 52,7 M\$ et que le budget révisé est de 84,7 M\$. Il s'enquiert du budget de l'Université Laval pour ce logiciel et de son échéancier.

Mme Béliveau répond qu'elle ne connaît pas le budget de l'Université Laval. Elle précise cependant que l'Université Laval a déployé deux logiciels : Peoplesoft pour les ressources humaines et les finances, et un autre logiciel pour le volet académique.

M. Portugais demande si la direction ferait le même choix si c'était à refaire. M. Filteau répond que oui.

Mme Béliveau précise que la direction n'avait pas le choix. Elle fait état des pannes de systèmes qui survenaient tous les débuts de trimestre dans les dernières années, mais qui n'étaient pas perceptibles par les gens de la communauté parce que le personnel réussissait à pallier les problèmes. Les systèmes actuels exposent l'Université à un trop grand risque d'une panne complète sans possibilité de remise en place.

M. François Le Borgne remercie pour le rapport et dit apprécier les efforts et la bonne foi démontrés par la direction. Référant au dépassement de coût du projet initial évoqué, il demande s'il n'y a pas une situation de responsabilité de la part du fournisseur qui détient l'expertise et devait renseigner l'Université sur tous les éléments associés au projet. Il désire savoir si le contrat qui lie l'Université et les fournisseurs contient des clauses d'arbitrage ou des procédures pour tenter la récupération de sommes, ou encore des clauses d'exonération ou des clauses de limitation de responsabilité.

M. Filteau précise que le contrat qui lie l'Université avec l'intégrateur est un contrat temps et matériel, et non un contrat à forfait. Bien que l'évaluation initiale ait été faite sur la base de l'information fournie par l'Université, il considère qu'en tant que spécialiste l'intégrateur aurait dû voir certains enjeux et mieux évaluer le niveau de complexité. Des représentations ont été faites à propos de certaines lacunes et l'Université a récupéré des sommes auprès de l'intégrateur. Le dépassement de coûts s'explique notamment par l'oubli de certains éléments dans l'évaluation initiale, ou par des enjeux qui ont surgi en cours de projet et qui ont un impact important. Il souligne que c'est un problème qui survient avec nombre de projets informatique. Pour les projets à l'interne, la direction a mis sur pied des processus pour s'assurer du suivi, mais pour les projets de cette envergure l'institution n'avait pas les qualifications à l'interne pour en déterminer la portée.

Mme Béliveau abonde dans le sens de M. Filteau, notamment sur la question des ressources internes de l'Université et de la difficulté de faire une évaluation adéquate de la situation sur le plan des systèmes. Elle ajoute que, pour toutes sortes de raisons, la documentation dont l'Université disposait n'était peut-être pas non plus la meilleure.

Le recteur souligne que l'Université a récupéré des sommes en s'entendant avec ses fournisseurs.

Mme Piskunova remercie pour le rapport, soulignant qu'elle reçoit pour la première fois réponse à des questions qu'elle pose depuis le mois de septembre. Elle fait part du bris de confiance que cela a suscité, du moins parmi la communauté des contractuels qui semblent éprouver l'ensemble des problèmes de Synchro. Elle se dit extrêmement heureuse des engagements clairs et formels pris en regard des problèmes relatifs à la rétroaction, au rattrapage et à la production des listes, et elle espère qu'ils seront respectés. Elle déclare que l'absence d'information, de transparence et de reconnaissance des erreurs commises ont beaucoup nui au fonctionnement de l'Université en général, du moins pour les chargés de cours qu'elle représente. Elle aurait plusieurs questions à poser, mais se limitera à une seule et demande s'il est possible de prévoir les coûts du maintien du système.

M. Filteau confirme que ces coûts sont prévus. Il y a les coûts de licences annuels du progiciel qui donnent droit aux mises à jour, qui représentent 20 % de la facture initiale, qui s'élèvent à 2,1 M\$ par année. Et il y a le budget pour l'équipe de Synchro, chargée de faire évoluer le système et de soutenir les équipes, qui est de 3,1 M\$ pour la présente année.

M. Campos remercie pour la présentation. Il rappelle les discussions en 2006 et 2007 à propos de l'implantation du logiciel, lors desquelles il avait souligné l'intérêt de discuter du développement de logiciel avec la participation de l'utilisateur, avec les chercheurs en communication qui mènent des recherches à ce sujet. Il dit comprendre la décision de l'Université d'acheter un produit à l'externe, considérant le coût que représente le développement de systèmes informatiques de cette envergure. D'autre part, selon lui, la fatigue constatée parmi le personnel s'explique par le fait que ce genre de logiciel ignore la culture de l'institution, par exemple la culture de traitement de dossiers. Le système force un changement de culture en soumettant les façons de faire à la logique des informaticiens, laquelle n'a aucun rapport avec une institution universitaire et les mandats qui lui sont propres. Il soulève l'idée de mettre sur pied une équipe de consultation aux usagers pour essayer d'éviter que les gens soient constamment obligés de changer la logique du travail, et pour qu'un travail d'adaptation du système à notre culture puisse être fait.

En réponse au premier commentaire, Mme Béliveau confirme que cela aurait coûté plus cher et aurait été plus long de bâtir un système, sans compter le risque de défaillance que présentaient les vieux systèmes. En outre, tous les experts recommandaient d'opter pour un logiciel existant. En ce qui a trait à la mise en place d'un comité d'utilisateurs, elle estime qu'il s'agit d'une excellente idée, d'ailleurs un tel comité a été mis en place pour les volets ressources humaines et finances, et il est prévu d'en avoir un pour le volet académique. D'autre part, pour le volet académique, elle rappelle que des analyses d'écarts ont été faites pendant plusieurs mois avec les gens du projet PGI et les utilisateurs experts de l'institution afin de s'assurer que l'on répondait le mieux possible aux besoins. Étant donné le choix qui avait été de modifier le système le moins possible, une adaptation a été requise.

M. Lewis remercie pour le rapport qui témoigne d'un début d'ouverture, ajoutant que bien que la présentation clarifie un certain nombre de points, plusieurs restent en suspens. Il se dit en accord avec le commentaire de Mme Piskunova à l'effet que ce sont probablement les contractuels qui ont souffert le plus du volet ressources humaines et que le lien de confiance a été quelque peu endommagé. Il s'enquiert de

la possibilité de donner la parole brièvement, par solidarité, à M. Vincent-Carl Leriche, un employé contractuel qui représente les étudiants salariés de l'Université.

Le président des délibérations consulte l'Assemblée qui consent à donner la parole à M. Vincent-Carl Leriche, président du Syndicat des étudiant(e)s salarié(e)s de l'Université de Montréal (S.É.S.U.M.).

M. Vincent-Carl Leriche remercie d'abord ses collègues du SCCCUM pour la solidarité syndicale témoignée, puis se présente. À titre de président du SÉSUM, il dit avoir trouvé très déplorable que l'Université, lors de l'implantation de Synchro, n'ait pas cherché à établir un certain partenariat avec les différents membres de la communauté afin de trouver des solutions. Les membres de son syndicat se trouvent devant un fait accompli, devant composer avec des solutions temporaires déjà implantées. Il désire savoir quelles sont les leçons que l'Université tire, en regard des doléances des syndicats, à la suite de l'implantation d'un projet d'une telle ampleur.

Mme Béliveau indique que la direction a beaucoup appris en ce qui concerne l'évaluation des projets informatiques qui est faite de façon beaucoup plus exhaustive, ainsi que du point de vue de la communication et de la gestion du changement.

Mme Boisvert mentionne avoir tiré des leçons sur le plan des communications, à savoir établir plus rapidement le contact avec les partenaires syndicaux, surtout ceux des groupes les plus affectés par la situation, mentionnant à cet égard les changements au sein de la DRH et, d'autre part, quant à la nécessité d'être plus proactif en cas de problème. Ceci étant, elle estime que tous ont appris de cette expérience et que la communication se fait à deux. Elle dit avoir apprécié la résilience dont les gens ont fait preuve malgré les turbulences et les difficultés. En terminant, elle lève son chapeau au personnel de l'Université associé au PGI qui font le maximum pour trouver des solutions, même temporaires ou imparfaites, mais chez qui la fatigue se fait sentir.

Dans la foulée du commentaire de Mme Boisvert, Mme Isabelle Panneton désire souligner le travail remarquable de Mme Louise Béliveau, responsable du projet PGI, qui est restée une interlocutrice patiente, attentive et en mode solutions dans un contexte difficile. Elle se dit confiante pour la suite des choses à la lumière des retombées positives qui commencent à émerger de Synchro à la Faculté de musique, et elle souhaite à tous la même chose.

M. Schiettekatte remercie pour la présentation très éclairante et pour le travail mené dans la turbulence. Il constate que beaucoup d'éléments ont été développés à l'interne et il se demande quel est le risque que l'on se retrouve dans 20 ans avec des éléments non documentés à l'intérieur du logiciel et que l'histoire se répète.

Mme Béliveau répond que le risque est faible puisque des mesures sont mises en place pour documenter la démarche, cela constitue d'ailleurs un des gains de cette expérience. Des solutions qui limitent la programmation et les modifications importantes dans le système ont été recherchées afin d'éviter que lors des mises à jour du système il soit nécessaire de tout recommencer.

M. Ben Amar remercie pour le rapport et demande ensuite si l'on dispose des ressources suffisantes pour satisfaire les besoins dans les délais prévus.

M. Filteau considère que l'équipe du Centre d'expertise Synchro est constituée d'un bon bassin de ressources et d'expertise pour les trois volets. Il restera à assurer le transfert de connaissances des consultants vers les employés, cette question est suivie de près pour le volet académique. Enfin, pour des besoins ponctuels et pointus, l'Université pourra recourir à des experts externes.

En deuxième tour de parole, le président des délibérations cède la parole à M. Lewis.

M. Lewis note qu'avec l'été qui approche beaucoup de contractuels auront besoin de relevés T-4 et autres documents. Il demande si la direction a pensé à mettre sur pied une cellule de crise pour assurer que tout fonctionne rondement.

Tel qu'il l'a mentionné précédemment, M. Filteau rappelle que les relevés d'emploi sont produits cette semaine. Des ressources sont prévues pour faire face à la situation, il mentionne qu'une

communication a été diffusée la semaine dernière à ce sujet, avec toutes les informations et les coordonnées du personnel en charge. Cette initiative est le fruit d'une collaboration entre la DRH et l'équipe du Centre d'expertise Synchro.

En complémentaire, M Lewis signale que certains contrats se terminent plus tard en juin et en juillet. M. Filteau assure que le suivi sera fait.

Le recteur présente des excuses de la part de l'institution à l'intention des personnes qui ont souffert de la situation. Il assure que les employés associés à l'implantation de Synchro ont travaillé d'arrache-pied. Il dit avoir beaucoup appris de la démarche, notamment que la direction aurait dû réagir plus vite et, dans cet esprit, il invite les gens à communiquer avec la direction en cas de problème. Il évoque les discussions à ce sujet à l'Assemblée universitaire qui n'ont pas suffi à régler le problème, cela illustre peut-être, à son avis, le fait que l'Assemblée n'est pas le lieu où certains problèmes de cette nature peuvent être réglés. Il donne son adresse courriel et invite les gens à communiquer directement avec lui.

Le président des délibérations, ayant constaté l'absence d'autres demandes d'interventions, invite l'Assemblée à la considération du point suivant.

AU-550-20 PROCHAINE SÉANCE AU-550-20

La prochaine séance aura lieu le lundi 16 septembre 2013, à 14 heures.

AU-550-21 CLÔTURE DE LA SÉANCE AU-550-21

Sur résolution, la séance est levée à 17 h 05.

Adopté tel que modifié le 16 septembre 2013 – Délibération AU-551-2

Le président

Le secrétaire

Guy Breton

Alexandre Chabot